

## CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

### DELIBERATION n° 2020/10/27-01-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 27 octobre 2020, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

**Vu** le Code de l'Éducation,  
**Vu** les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

### DECIDE :

**OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil  
d'administration du 22 septembre 2020**

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 22 septembre 2020 tel qu'annexé à la présente délibération.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

Membres en exercice : 36  
Quorum : 18  
Présents et représentés : 31

Fait à Marseille, le 27 octobre 2020



**Eric BERTON**  
Président d'Aix-Marseille Université

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE  
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020  
(REUNION PAR VISIOCONFERENCE – COVID 19)

Vérification du quorum et lecture des pouvoirs par le Président, Monsieur Éric BERTON :

**Étaient présents :**

**Collège A**

AGRESTI Jean-Philippe  
BERTON Eric  
BLACHE Philippe  
BOUFFIER Sophie  
LEONETTI Georges  
GIMENEZ Guy  
MOURET Laurence  
PAUL Thierry

**Collège B**

LENGRAND-JACOULET Sophie  
MASOTTI Véronique  
SIFFREIN BLANC Caroline  
TRANVOUEZ Erwan  
MASCLET DE BARBARIN Marie  
CORREIA Mario

**Collège BIATSS :**

GAUDY Fabrice  
MAILLE Laure  
ROSA Emmanuelle  
TIR Fathia  
FORESTIER Frédéric

**Collège Usagers :**

PIERSON Hugo  
BAGNOL Camille  
MARLIN Kane  
SINICA Léa

**Personnalités extérieures :**

TOMMASINI Maxime – Région (à partir de 14h30)

**Étaient représentés :**

GODRON Amaury..... a donné pouvoir à .....BERTON Éric  
PROST Jean-Philippe ..... a donné pouvoir à .....BLACHE Philippe  
LECCIA Paul ..... a donné pouvoir à .....LEONETTI Georges  
RADULESCO Thomas..... a donné pouvoir à .....SIFFREIN BLANC Caroline  
GUENEC André..... a donné pouvoir à .....ROSA Emmanuelle  
TOMMASINI Maxime ..... a donné pouvoir à .....LEONETTI Georges (jusqu'à 14h30)

**Étaient absents sans représentation :**

MAHERZI Beyram  
DE PONCINS Côme  
JOISSAINS-MASSINI Maryse  
MIQUELLY Véronique  
ROCCA-SERRA Marie-Laure

Rappel du nombre total de membres en exercice convoqués au CA : .. 36  
Quorum : ..... 18  
Nombre de présents : ..... 31  
Dont nombre de membres représentés (procurations validées) : ..... 5  
Nombre de membres absents : ..... 5

**Décompte des votants à l'ouverture de la séance : 31**

***Le Président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 14 h 15.***

***Membres de droit***

BARBIERI Laurent, Directeur Général des Services  
DJAMBAZIAN Philippe, Agent Comptable

***Membres invités***

Madame Maryline CRIVELLO – Vice-présidente du Conseil d'administration  
Monsieur Philippe DELAPORTE – Vice-président Recherche  
Monsieur Lionel NICOD – Vice-Président Formation  
Monsieur Damien VERHAEGHE – Vice-président Richesse Humaine et Patrimoine  
Monsieur Denis BERTIN – Vice-président délégué à la Fondation A\*MIDEX  
Monsieur Laurent BENSOUSSAN – Vice-président délégué à la Santé et au Handicap  
Monsieur Roch GIORGI – Professeur des Universités et Praticien Hospitalier  
Monsieur Jean-Philippe POTIER – Directeur Général des Services Adjoint  
Madame Sylvie NEAUPORT – Directrice adjointe des Ressources Humaines  
Mesdames et Messieurs les Directeurs de composantes

***Le Président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 14 h 15.***

\* \* \*

**Désignation du secrétaire adjoint de séance :**

**Le Président, Éric BERTON**, demande qui doit assurer les fonctions de secrétaire adjoint de séance.

**Mme Fathia TIR** se propose d'en assurer les fonctions.

**Mme Isabelle DE SAINTE MARIE** relève que personne auparavant n'assurait ces fonctions pour le Conseil d'administration.

**M. Laurent BARBIERI** confirme les propos de Mme DE SAINTE MARIE, et ajoute que ceci est cependant prévu dans les procédures.

\* \* \*

**Préambule**

**Le Président, Éric BERTON**, fait part d'un changement d'organisation de la structuration des Conseils d'administration.

Celui-ci se traduit par un positionnement en première partie de l'ordre du jour de sujets essentiels à la stratégie d'Aix-Marseille Université (actualité et orientation de la politique générale de l'établissement, et bilan d'action). En deuxième partie seront traitées les affaires courantes rattachées aux grands domaines de compétences d'AMU.

Ce déroulement du Conseil d'administration a été souhaité pour améliorer le partage des réflexions. À ce titre, il remercie Marilynne Maryline CRIVELLO et Laurent BARBIERI pour leur aide à la structuration de ce nouveau plan d'ordre du jour.

Par ailleurs, il fait part d'une aide supplémentaire qui intervient aujourd'hui pour la rédaction du compte rendu de ce Conseil, et invite M. BARBIERI à la présenter.

**M. Laurent BARBIERI** expose que dans le cadre du nouveau déroulement du Conseil d'administration, il est expérimenté aujourd'hui, avec l'accord du Président BERTON, le recours à une assistance technique particulière en la personne de Mme Karine FONTAINE dont le métier est sténotypiste de conférences.

Son rôle est d'assister à la réunion pour prendre en note à l'aide d'une sténotype les propos tenus lors de ce Conseil. L'objectif se traduira par la restitution d'un compte rendu précis et l'évolution de son format vers un peu plus de densité, ainsi que cela a été souhaité par Maryline CRIVELLO et le Président BERTON.

*(Mme FONTAINE salue l'assemblée.)*

**Le Président, Éric BERTON** lui souhaite la bienvenue.

\* \* \*

#### **Délibération liminaire : vote des modalités de tenue des instances d'Aix-Marseille Université à distance**

**M. Laurent BARBIERI** mentionne qu'il s'agit d'un point inscrit à l'ordre du jour et repositionné en point liminaire conformément à la demande du Rectorat qu'il remercie de ses conseils.

Il s'agit de reconduire les modalités de tenue des instances d'Aix-Marseille Université à distance durant la période de crise liée à la COVID-19.

Le 6 avril 2020, le Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université avait arrêté des modalités permettant la tenue des instances de l'établissement à distance, procédure non prévue dans les statuts et le règlement intérieur d'Aix-Marseille Université. Or, la loi d'état d'urgence sanitaire n'étant plus en vigueur depuis le 11 juillet 2020, il s'avère nécessaire de présenter à nouveau une délibération prenant en compte les conditions exceptionnelles actuelles afin d'assurer la légalité des délibérations prises en Conseil d'administration.

**Mme Véronique MASOTTI** demande si la tenue des Conseils à distance est limitée dans le temps.

**M. Laurent BARBIERI** précise que les statuts et le règlement intérieur d'Aix-Marseille Université devraient prévoir les modalités de recours à la tenue des instances à distance. Cependant, ce travail n'ayant pu être achevé, une délibération temporaire est proposée ce jour au Conseil d'administration. Il ajoute qu'avant la fin de l'année 2020, la Direction présentera aux membres du Conseil d'administration la proposition de modification statutaire.

**Le Président, Éric BERTON** souligne qu'il souhaite un retour à la tenue des Conseils en présentiel dès que possible.

**Mme Fathia TIR** rejoint le Président BERTON, et souhaite savoir ce qui mettra fin à leur tenue à distance, et à quel moment.

**Le Président, Éric BERTON**, répond que cela dépend de l'évolution de la situation sanitaire. Puis il soumet ce point au vote.

**La prorogation des modalités de tenue des instances d'Aix-Marseille Université à distance est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

\* \* \*

**\* APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 21 JUILLET 2020**

**Le Président, Éric BERTON**, invite les élus à faire part de leurs éventuelles observations sur ce procès-verbal.

**Mme Isabelle DE SAINTE MARIE** rappelle ne pas avoir participé au Conseil d'administration du 21 juillet 2020, et précise qu'elle ne prendra par conséquent pas part au vote du procès-verbal y afférent.

**M. Hugo PIERSON** signale figurer au procès-verbal dans la liste des personnes représentées alors qu'il a participé à ce Conseil jusqu'à 15 heures où il a donné son pouvoir à M. Marlin KANE.

**Le Président, Éric BERTON**, prend note de cette remarque, et soumet le procès-verbal au vote.

**Le procès-verbal du 21/07/2020 est approuvé à l'unanimité  
des membres présents et représentés.**

**\* ACTUALITES :**

**- Accueil de Mme Sylvie WATHON, administratrice provisoire de la faculté ALLSH.**

**Le Président, Éric BERTON**, souhaite la bienvenue à Mme Sylvie Warthon, Administratrice provisoire de l'Unité de formation et de recherche de la faculté des arts, lettres, langues, et sciences humaines (UFR ALLSH), et salue son action dans le contexte actuel difficile.

**Mme Fathia TIR** rebondit en évoquant la démission des membres de la direction de l'UFR ALLSH intervenue en juillet 2020, et désire en connaître les raisons pour savoir si cela traduirait un mal-être.

**Le Président, Éric BERTON**, répond que le Directeur de l'UFR ALLSH a pris un congé pédagogique ayant débuté au mois de septembre. Il a de ce fait souhaité mettre fin à ses fonctions, ce qui a été suivi par son équipe ayant exercé à ses côtés. Mme WARTHON a donc repris l'administration provisoire de l'UFR ALLSH, accompagnée par une nouvelle équipe.

**Mme Fathia TIR** indique qu'une présentation de la nouvelle équipe serait utile, et remercie le Président BERTON pour ses explications démontrant l'absence d'un mal-être au sein de l'UFR ALLSH.

**- Rentrée et situation sanitaire**

**M. Éric VALERIO** mentionne que la rentrée se déroule de façon peu fluide cette année en raison de problèmes liés aux serveurs utilisés pour les enseignements hybrides.

**Le Président, Éric BERTON**, ajoute qu'un certain nombre d'actions sont menées actuellement pour le renforcement du WIFI et la mise en cohérence des accès WIFI afin qu'une majorité d'étudiants puisse se connecter. Les étudiants pouvant suivre les cours en distanciel sont donc encouragés à le faire, seuls ceux en fracture numérique suivent les cours en présentiel, et masqués.

La mise en place d'une rotation des personnels est en cours afin de limiter le nombre de personnes sur site, d'une part, mais aussi pour respecter les règles de distanciation, d'autre part.

Il ajoute qu'une nouvelle commande de masques et de gel hydroalcoolique a été effectuée.

**Mme Fathia TIR** demande si, compte tenu de la situation sur certains secteurs d'AMU où des personnes sont impactées par la COVID mais aussi compte tenu de la saturation des laboratoires d'analyses et de l'IHU, des créneaux de tests « COVID-19 » pour les personnels pourraient être organisés au sein de l'Université. En effet, les délais de rendez-vous et de résultats impliquant des mises en retrait des personnels étant longs, les tests sur site permettraient de raccourcir ces délais et de sécuriser les personnels dans leurs foyers et au travail.

Par exemple, un service a été fermé en raison de personnes contacts COVID-19 et il n'a toujours pas rouvert, laissant ainsi les collègues de proximité sur des questionnements quant à leur situation.

Ce type d'initiative sur site permettrait de dépasser cette situation.

**Le Président, Éric BERTON**, répond que la réalisation de tests PCR sur les campus n'est pas d'actualité : les moyens ne sont pas en place, et la gestion serait difficile.

En revanche, un suivi et un tracé des cas contacts sont réalisés et communiqués quotidiennement au rectorat et à l'ARS.

**Mme Isabelle DE SAINTE MARIE** expose que l'IHU fait passer des tests, les pompiers sont chaque jour dans un arrondissement différent, mais qu'il est difficile d'obtenir un rendez-vous pour un test PCR à moins d'une semaine. Par conséquent, cela signifie que lorsqu'il y a une suspicion pour une personne et qu'elle veut se faire tester, elle est obligée d'être en télétravail ou de rester chez elle pendant cette attente, et ensuite il faut attendre les résultats ; les délais sont donc très longs. Cela peut donc bloquer un service.

Par ailleurs, comme les chiffres sont remontés régulièrement auprès de l'ARS, elle pense qu'il serait intéressant d'avoir connaissance du nombre de cas positifs, et éventuellement de malades.

**Le Président, Éric BERTON**, énonce que le nombre de cas positifs aujourd'hui s'établit à 130 étudiants pour 80.000, et à une vingtaine de personnels sur 8.000. Les cas avérés sont soumis au secret médical. Cependant, il soupçonne les étudiants de ne pas se déclarer au vu, d'une part, du nombre peu élevé de cas recensés et, d'autre part, du nombre de rassemblements d'étudiants dans la ville. À ce titre, une sensibilisation est menée à leur intention pour qu'ils se déclarent le cas échéant, et également pour qu'ils portent le masque.

**M. Maxime TOMMASINI** souhaite connaître la date d'ouverture de la BU à la faculté de droit de Marseille, et demande si les travaux dirigés seront effectués en présentiel ou en distanciel.

**M. Jean-Philippe AGRESTI** souhaite faire un rappel avant de donner les éléments de réponse.

La BU de Marseille Canebière était sous-dimensionnée, car elle accueillait trop peu d'étudiants. De ce fait, une réflexion a été menée afin de libérer deux salles situées au-dessus de la BU, permettant un agrandissement du lieu.

Les travaux ont été réalisés cet été, mais en retirant le faux plafond d'une des deux salles et le placage mural, une fuite issue des toilettes a été découverte, ce qui a engendré le retard du chantier. De plus, le sol posé dans le hall n'étant pas conforme à la commande, il a fallu le faire retirer, en choisir un autre sur catalogue, qui s'est avéré indisponible, et effectuer une autre commande avant qu'il ne soit posé. La BU de la Canebière devrait cependant ouvrir dans quelques jours.

En ce qui concerne les travaux dirigés, à l'heure actuelle il a été décidé que certains seraient accomplis en présentiel. Toutefois, pour les étudiants infectés ou en phase de suspicion COVID, des chargés de travaux dirigés mettront en place les modalités d'enseignement qui permettront aux étudiants de s'abstenir d'être présents en TD, mais de disposer cependant de la correction des TD.

**M. Hugo PIERSON** revient sur les propos du Président BERTON en ce qui concerne ses soupçons quant aux élèves qui ne déclarent pas avoir la COVID, et indique pour sa part qu'il pense que la plupart d'entre eux sont tout à fait conscients du danger, et comme ils souhaitent continuer les cours en présentiel, ils font attention.

Il reprend l'idée évoquée de la réalisation de tests PCR sur AMU, et demande au Président s'il pourrait tout de même l'envisager.

Il demande également s'il est possible de continuer à aider les étudiants avec la mise à disposition, d'une part, d'un nombre plus important de masques, et, d'autre part, de guides sanitaires plus larges avec notamment du gel hydroalcoolique, et ce particulièrement pour les étudiants en situation de précarité.

**Le Président, Éric BERTON**, réitère la réponse faite au sujet des tests PCR sur AMU.

En ce qui concerne les étudiants en situation de précarité, il indique qu'un programme, porté par Jean-Louis MORO, vise à leur assurer les ressources hygiéniques nécessaires, notamment des masques, et qu'il leur suffit de contacter Jean-Louis MORO pour en bénéficier.

**POINT 1 : SUJETS D'ACTUALITE ET D'ORIENTATION GENERALE CONCERNANT LA POLITIQUE DE L'ETABLISSEMENT**

**a) ACTUALITE DE L'ETABLISSEMENT : INTERNATIONAL – FORMATION**

 **Exonération des étudiants libanais (délibération après avis CFVU)**

**Le Président, Éric BERTON**, mentionne qu'en raison de la catastrophe qui s'est produite au Liban, il a souhaité l'exonération totale des droits d'inscription pour les étudiants libanais qui préparent un diplôme national en présentiel durant l'année universitaire 2020/2021. Il est important d'inscrire Aix-Marseille Université en tant qu'établissement solidaire, et de le montrer à cette communauté. Il ajoute que la CFVU a émis un avis favorable en date du 10 septembre 2020.

**M. Philippe BLACHE** rejoint le Président BERTON pour qu'AMU exprime sa solidarité internationale, notamment suite à cette catastrophe.

D'autre part, il demande si d'autres pays pourraient se voir appliquer ce même type de solidarité, et s'il est possible d'assujettir cette aide à des conditions de revenus.

**Le Président, Éric BERTON**, répond qu'a priori il n'y a pas d'autres pays concernés. En ce qui concerne la seconde question, elle sera examinée avec Jean-Louis MORO.

**Mme Fathia TIR** souhaite, d'une part, qu'il lui soit confirmé que cette exonération ne concerne que l'année universitaire 2020/2021, et, d'autre part, quel est le profil exact des personnes concernées, sachant que des étudiants sont de nationalité libanaise, sont domiciliés en France, et réellement implantés sur le territoire français.

**Le Président, Éric BERTON**, répond par l'affirmative à la première question de Mme TIR. En ce qui concerne le profil des étudiants concernés, compte tenu de la catastrophe que le Liban a subie, tout étudiant libanais sera exonéré, qu'il demeure en France ou au Liban.

**Mme Fathia TIR** insiste sur le fait que certains étudiants libanais se sont implantés en France et ne dépendent financièrement pas du Liban. De ce fait, elle demande plus de précisions quant à l'application de l'exonération des droits d'inscription en direction de ces publics.

**Le Président, Éric BERTON**, comprend l'interrogation de Mme TIR, et ajoute que cette exonération sera appliquée sans distinction pourvu que les étudiants soient de nationalité libanaise. Ce dispositif s'accompagnera d'actions de solidarité qui ont été envisagées (aide informatique, etc.). Ce point ne soulevant plus de question, le Président BERTON propose aux membres du Conseil d'administration de se prononcer.

**La mise en place d'une exonération totale des droits d'inscription pour les étudiants libanais préparant un diplôme national en présentiel durant l'année universitaire 2020/2021 est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**b) STRATEGIE DE L'ETABLISSEMENT : A\*MIDEX – INVESTISSEMENTS D'AVENIR**

 **Instituts d'établissements : présentation de la politique des instituts (*Information*)**

*(Présentation à l'écran – Lecture et commentaires.)*

**M. Denis BERTIN** présente le sujet des instituts d'établissement, et ajoute que cette présentation a été faite au Conseil académique du 15 septembre 2020 dans le cadre de la construction et de la trajectoire de l'Université d'Aix-Marseille.

**(Page 3) Contexte**

En 2015, un Comité d'orientation scientifique a été créé regroupant une trentaine d'experts internationaux intervenus sur l'aspect recherche afin d'apporter leur aide pour pointer le potentiel d'A\*MIDEX avant l'évaluation HCERES pour établir le Contrat d'établissement 2016-2020.

Lors de la défense du projet A\*MIDEX devant le jury international à l'époque du CGI, outre le fait de devenir pérenne, une des recommandations était de travailler sur la mise en place de ces instituts, initialement orientés vers la recherche.

Un travail a été donc mené avec l'ensemble des acteurs sur ces thèmes, notamment pour accompagner les réponses de la Fondation à ces différents projets.

L'évaluation HCERES a reconnu la qualité du site à la fois en formation et en recherche, mais a pointé toutefois une attente sur la recherche-formation : ces deux aspects ont été pris en compte, et ont permis l'évolution du cahier des charges de ces instituts d'établissements en des « instituts de formation-recherche ».

#### **(Page 4) Inscription des instituts d'établissement dans les statuts**

Ces instituts n'ont pas vocation à remplacer des unités de recherche et/ou des composantes où se trouve l'offre de formation : ces deux objets sont les briques fondamentales sur lesquelles les instituts s'appuient. Cela implique que ces instituts formation-recherche, désormais « instituts d'établissement », existent pour accompagner les communautés, pour faire émerger des pratiques interdisciplinaires, de nouvelles collaborations en mélangeant les composantes.

**(Page 5)** Suite à un travail collectif de deux années, fin 2019 il a été décidé d'accompagner les personnes travaillant dans des LABEX et non lauréates des instituts de convergence ou des EUR à travers ces instituts d'établissement. De ce fait, tous les LABEX ont eu une évolution vers des instituts d'établissement, ou des instituts de convergence, ou encore vers des EUR, et 13 instituts d'établissement ont été créés.

En 2020, un certain nombre de projets complémentaires ont été expertisés, dont deux vont être soumis à l'avis de ce Conseil d'administration : ISSPAM (santé publique) et AMUTech (nanotechnologies et matériaux). Le projet AMSE (sciences politiques publiques et économiques) fait l'objet d'un report.

Aujourd'hui, ces 13 instituts représentent environ 80 % du potentiel recherche du site, et plus de 50 % de l'offre master du Contrat d'établissement.

#### **(Page 6) Recherche**

\* Attractivité : en introduisant de l'attractivité et de la mobilité, cela permettait d'avoir un niveau plus important ; la notion de mixité rentre sur ce thème.

#### **(Page 7) Interdisciplinarité**

\* L'interdisciplinarité pour répondre à certaines questions scientifiques des instituts, notamment d'examiner comment ils peuvent nucléer d'autres compétences au-delà de leur périmètre (interaction entre instituts).

\* Développer une culture de la formation interdisciplinaire par et pour la recherche sur le site avec le projet TIGER et le projet IDéaL (Programme Investissement d'avenir 3- PIA 3).

#### **(Page 8) Innovation - Valorisation**

\* Devenir un acteur important pour le monde socio-économique, mais aussi culturel afin de pouvoir revendiquer un partenariat et une place forte.

**(Page 9)** Les instituts sont au cœur de trois piliers que sont la recherche, la formation, et l'innovation-valorisation.

#### **(Page 10) Formation**

\* Prenant appui sur des Masters majoritairement existants et sur une ou plusieurs Écoles(s) Doctorale(s) (...) : il faudrait avoir un budget complémentaire pour accompagner l'évolution ou faire des expérimentations à travers les diplômes universitaires.

**(Page 11)** Les instituts sont positionnés sur trois socles que sont :

- l'amélioration de la lisibilité de l'offre qui est très riche sur le site d'Aix-Marseille ;
- l'appui sur la recherche ;
- l'interdisciplinarité.

#### **(Page 12) Réponse s au PIA 3**

AMU est le premier site académique en termes de résultats. Notre établissement a obtenu 23 M€ pour le projet TIGER (**Transformer et innover dans la formation *graduate* via la recherche**) et 19 M€ pour IDéal (**Intégration et Développement à Aix-Marseille par la formation**).

### **(Page 13) Une feuille de route à définir pour le niveau Master**

Un travail est mené actuellement pour commencer la notification de ce projet. TIGER va fortement accompagner la stratégie du site, et notamment les moyens vers les instituts, avec la définition d'un cahier des charges, la contractualisation avec chaque institut d'une feuille de route, au niveau Master, et leur évaluation.

### **(Page 14) Une articulation avec les autres projets d'AMU**

La Fondation est attentive au fait que les projets remontés des PIA ne soient pas déstructurants pour le site.

Un manque de pertinence en termes de projets en formation ayant été constaté, un important travail collectif a donc été engagé pour se mettre à niveau sur ce plan, ce qui a abouti à :

- trois projets de taille qui vont de Bac-3 jusqu'à Bac+8 avec le projet Panorama, le projet DREAM U et TIGER .
- des projets soutien avec le projet Université européenne, CIVIS, qui est une ambition forte pour l'accompagnement des étudiants d'AMU à l'échelle européenne, avec le projet IDéal qui va compléter l'action menée sur les aspects de formation, puis dans le cadre de la feuille de route A\*MIDEX 3.0, émergent des notions d'accompagnement qui seront présentées ultérieurement.

### **(Page 15) Attractivité / International**

\* Recherche : Attirer les meilleurs scientifiques et leur permettre de diffuser leurs connaissances au plus grand nombre.

### **(Pages 16 et 17) Internationalisation**

\* Il faut pouvoir offrir aux étudiants d'AMU une possibilité d'améliorer leurs compétences linguistiques hormis l'anglais, et de développer des activités de socialisation, malgré cette époque contrainte.

\* La mobilité virtuelle ou hybride doit également être développée : CIVIS y travaille actuellement, un accompagnement via TIGER sera donc étudié.

### **(Page 18) Internationalisation Roadmap, feuille de route de l'internationalisation**

Pour accompagner la stratégie de l'Université Aix-Marseille, un travail a été engagé avec l'Afrique et la Méditerranée. Dans ce cadre, CIVIS va expérimenter un certain nombre de points qu'AMU reprendra.

### **(Page 19) Ancrage socio-économique et culturel**

\* Ceci s'inscrit dans la politique de l'État sur le développement et l'accompagnement des étudiants dans leurs parcours par l'apprentissage, l'alternance, etc. Sur ce plan, AMU doit être un acteur pour développer davantage de liens avec le monde socio-économique et culturel qui accompagne les formations en termes d'investissements ;

\* Un important travail est engagé avec le VP Recherche, le VP innovation, la CISAM, et les plateformes technologiques : une promotion afin que ces investissements soient accessibles au plus grand nombre est effectuée, non seulement pour faire de la recherche mais aussi de la formation ;

\* À terme, obtenir des levées de fonds, un enjeu fort aujourd'hui.

### **(Page 20) Gouvernance**

La gouvernance a été initialement structurée par les Conseils d'instituts avec un poids équivalent en recherche et en formation.

La mise en place d'un Conseil recherche et formation, externe, a été souhaitée : il regroupe environ 6 personnalités reconnues du domaine des instituts. En outre, il a été acté en Comité de pilotage de la Fondation, la création d'un Comité des tutelles : bien qu'il s'agisse d'instituts d'établissement, des écoles comme Centrale de Marseille ou Sciences Po Aix sont parties prenantes de projets d'instituts et participeront à ce Comité des tutelles.

Concernant la recherche, la majorité des unités étant mixtes avec les EPST, il était important que l'ensemble des organes institutionnels accompagnent ces instituts et aient connaissance de leur fonctionnement et de leur production pour cette communauté.

### **(Page 21) Perspectives**

Le déploiement de TIGER va commencer avec la mise en place des instituts, ainsi qu'une feuille de route à 3 ans afin de démontrer que le fonctionnement du consortium fait émerger de nouveaux sujets et accompagne la formation.

Les premiers indicateurs seront connus après 5 années d'activité. Ils seront soumis à l'avis du Conseil d'institut, du Comité des tutelles, du CoPil d'A\*MIDEX, et du Conseil académique. Ensuite, le bilan et le projet de l'année N+1 seront présentés en Conseil d'administration.

**Le Président, Éric BERTON**, remercie Denis BERTIN, et invite les administrateurs à intervenir sur la présentation des instituts d'établissement.

**Mme Fathia TIR** remercie M. BERTIN pour ses explications, et pour la langue –a vec un clin d'œil, bien sûr– utilisée dans le PowerPoint ; je ne sais pas si cela vous parle ?

**M. Denis BERTIN** répond par l'affirmative, et indique que l'effort de présentation « tout en français » a été fait, effectivement.

**Mme Fathia TIR** souligne que l'effort a été remarqué.

Après ces explications, elle ajoute être toujours aussi fière d'appartenir à cette Université. Néanmoins, elle a quelques questions à poser à M. BERTIN pour obtenir quelques éclaircissements :

- De quand datent les chiffres présentés ?
- Cela concerne-t-il les permanents ? Les doctorants ? Sachant qu'il y a un grand nombre de personnes qui partent à la retraite, qui démissionnent, sont mutées, ou décèdent.

**M. Denis BERTIN** précise que ces chiffres sont ceux de 2019.

**Mme Fathia TIR** pense qu'il doit y avoir un léger changement au niveau des chiffres.

**M. Denis BERTIN** répond que les chiffres de 2020 seront arrêtés en 2021, puisqu'un décalage existe pour connaître notamment les départs à la retraite.

L'ensemble des données pour ces instituts seront renseignées de manière annuelle puisque l'approche est similaire à ce que demande l'ANR aux instituts Convergence et aux EUR. Ceci permettra d'avoir également une visibilité sur les doctorants, sujet compliqué suivant les disciplines.

**Mme Fathia TIR** rejoint M. BERTIN.

Les instituts ayant un impact important sur l'organisation de la recherche du site, pourrait-on avoir plus d'informations sur la chaire industrielle, et en particulier ce que cela va apporter aux instituts et à AMU ?

**M. Denis BERTIN** répond que la chaire industrielle s'inscrit dans le cadre du programme Transfert.

La philosophie de ces chaires industrielles est d'inciter les partenaires du monde socio-économique et culturel à s'inscrire sur des actions pluriannuelles, *a minima* de 3 ans, afin d'obtenir un impact plus important.

Par exemple, dans le cadre de l'institut Imaging, deux chaires existent :

- une chaire avec la société SIEMENS sur l'IRM, puisque Marseille est un des sites les plus prestigieux, et notamment le premier site français à avoir une IRM 7 Tesla à vocation médicale.
- une chaire avec la société MULTWAVE sur l'IRM également pour *designer* des antennes à façon suivant les sujets de recherche et/ou de formation avec l'AP-HM et son Pôle d'imagerie médicale, et l'unité de recherche CRMBM, ainsi que CERIMED.

Ces chaires pluriannuelles permettent d'acquérir des compétences et de former les étudiants concernés de manière plus pertinente et proche de l'actualité professionnelle.

**Mme Isabelle DE SAINTE MARIE** fait remarquer l'anglicisation à tout crin de la présentation des instituts d'établissement qu'elle juge affolante, et ce même dans les projets au sein de l'Université.

Il existait déjà l'institutionnalisation d'une recherche à deux vitesses au minimum avec les IDEX, maintenant il y a la formation à deux vitesses avec DREAM U et TIGER –qui sont deux mots anglais en l'occurrence– avec une référence à Graduate School : vous vous doutez bien que la CGT n'est absolument pas pour faire de l'excellence à tout prix dans le sens discriminatoire ; de l'excellence, oui, mais pas discriminatoire ! La CGT ne peut donc pas voter pour ce projet, de manière générale, elle ne vote pour aucun projet IDEX et pour aucun institut.

**Mme Emmanuelle ROSA** indique que sa question concerne la gestion des DRH au sein des instituts. Elle a vu qu'en diapositive 4, il est précisé qu'ils ne sont pas destinés à se substituer aux composantes ou aux unités de recherche, mais sur le terrain elle a souvent été amenée à intervenir parce que l'on faisait voter l'interdiction de télétravail, de régimes horaires, qui n'existent pas à AMU, dans des règlements intérieurs d'institut. Elle souhaite donc savoir s'il existe un cadrage ou un regard sur les règlements intérieurs votés dans les instituts avant leur application.

**M. Denis BERTIN** répond qu'un seul personnel est « affecté » à l'institut, il s'agit du chargé de projets pour accompagner le Responsable Scientifique et Technique (RST). Hormis cet agent, l'ensemble des personnels sont affectés, soit dans les composantes, soit dans les unités de recherche. Dans la rédaction de ces règlements intérieurs, l'institut n'a aucun rôle de modification de l'organisation du travail tel qu'il existe aujourd'hui au sein de l'Université d'Aix-Marseille. Les règlements intérieurs sont sous l'autorité de la DAJI, et sont ensuite soumis au Conseil académique.

**M. Erwan TRANVOUEZ** a compris que la difficulté du Conseil d'administration était à la fois le micro et le macro.

Concernant les instituts et la politique internationale, il y avait une évocation au début de la campagne qui prend son sens avec les différents objectifs signalés dans les instituts, mais également dans le contexte sanitaire : c'était le développement de formations à l'étranger, sachant que le problème, c'est que cela pose à chaque fois les questions des expertises spécifiques pays par pays. Y a-t-il des réflexions à ce niveau-là ?

**Mme Giovanna CHIMINI** répond que des réflexions existent à ce niveau-là dans TIGER notamment, et les instituts sont les catalyseurs de ce processus d'information de ce projet. L'objectif est d'internationaliser les formations grâce à des parcours d'excellence d'un niveau master et doctorat dans TIGER. Sont donc visés des projets type « Erasmus mundus joint master », ce qui se traduit par un besoin en partenariats internationaux capables de porter à la fois une valeur ajoutée recherche, mais aussi l'enseignement.

**M. Erwan TRANVOUEZ** ajoute que lorsque l'on veut développer une formation sur un territoire non français, cela pose des questions certainement de comptabilité. Je me rappelle avoir été contacté dans mes missions à l'époque par une fédération d'IUT qui se posait juste des questions sur la façon de gérer un compte bancaire étranger. Ce sont des questions basiques mais très compliquées parfois. La question c'est simplement : où accueille-t-on les étudiants ? Avec quels moyens, etc. ? Ce qui est effectivement compliqué, et parfois –je vais peut-être dire un gros mot– les partenaires privés sont plus faciles parce que plus réactifs et moins contraints comme nous par des contraintes administratives, ce qui peut être un frein. Je ne sais pas si CIVIS peut intervenir à ce niveau-là, mais je voudrais juste savoir s'il y a une réflexion.

**Mme Giovanna CHIMINI** mentionne qu'une réflexion est menée dans le cadre de CIVIS mais qui concerne l'ensemble de la Direction de l'enseignement international en termes de simplification des procédures. Les projets évoqués précédemment portent des sources de financement, et ensuite une réflexion est menée pour ouvrir une possibilité de mobilité professionnalisante, supposant donc des partenaires internationaux.

La difficulté de gestion financière sera traitée au cas par cas dans le cadre de chaque convention partenariale internationale.

**M. Erwan TRANVOUEZ** pense que des retours d'expérience seraient intéressants pour expliquer les pièges à éviter. Ce sont peut-être des documents très sensibles, mais cela peut être intéressant.

**Mme Giovanna CHIMINI** indique qu'une réflexion est menée dans ce sens dans le cadre de la modernisation et de la simplification de la mise en place du double diplôme, et qu'il s'agit de brochures explicatives dans lesquelles figurent les pièges à éviter et la feuille de route à suivre.

**M. Philippe BLACHE** a plusieurs questions.

Tout d'abord, celle de l'interdisciplinarité qui est cœur des instituts et de ce que nous avons fait et faisons depuis longtemps, y compris avec les PR2I à l'époque : un point est vraiment important, c'est celui de la reconnaissance de l'interdisciplinarité, y compris sur les carrières et sur les recrutements.

C'est toujours quelque chose d'extrêmement compliqué pour quelqu'un qui fait le pari de l'interdisciplinarité, et encore aujourd'hui, d'être reconnu parce que l'organisation de la recherche et de l'enseignement en France, et pas seulement d'ailleurs, est très sectorisée. Pourrait-on avoir une réflexion par exemple sur une politique d'emploi ouverte plus spécifiquement à l'interdisciplinarité avec des collègues, de jeunes collègues en particulier, qui feraient ce pari d'avoir, par exemple, une double formation et de pouvoir être reconnus en tant que tel ?

**Le Président, Éric BERTON**, rappelle que l'interdisciplinarité a été au cœur du projet et de sa campagne. Pour la valoriser, il était prévu de prendre à la fois l'ensemble des missions, des enseignants-chercheurs sur la recherche et la formation, mais aussi de développer une mission particulière sur l'interdisciplinarité qui a été confiée à la vice-Présidente du Conseil d'administration, Marilyne Maryline CRIVELLO.

La mission d'interdisciplinarité du CNRS a été jointe à la discussion pour avoir une action commune, notamment sur la promotion des enseignants-chercheurs et des jeunes chercheurs.

**M. Philippe DELAPORTE** pense qu'au niveau de la recherche, une évolution notable peut être soulignée en termes de recrutements, et que la double compétence est un atout pour le recrutement. En termes d'enseignement, la situation est plus compliquée parce qu'aujourd'hui la formation demeure très disciplinaire. Un effort doit donc être effectué sur ce point, et les démarches actuelles, notamment en termes d'instituts, peuvent contribuer à faire évoluer la situation.

Le problème qu'a rencontré le CNRS, qui a des sections de recrutement interdisciplinaires, réside dans le fait que l'évaluation est faite dans une discipline. Or, l'évaluation de la recherche interdisciplinaire est encore mal considérée et mal maîtrisée.

Il pense qu'une vraie réflexion doit être menée sur l'évaluation, plus que sur le recrutement en termes de recherche.

**Mme Maryline CRIVELLO** est d'accord sur le constat des freins à l'interdisciplinarité surtout au moment des recrutements, notamment à l'échelle des sections du CNU, et au moment de l'évaluation de l'interdisciplinarité.

AMU mène cette réflexion depuis 2012, puisqu'elle est une Université fondamentalement pluridisciplinaire et interdisciplinaire. Par conséquent, pour avancer après ces 8 années de réflexion pendant lesquelles a été mise en place une trajectoire au regard du PR2I, GIFT et autres dispositifs existants en matière d'interdisciplinarité, il a été décidé d'ouvrir ces 4 années par une stratégie beaucoup plus offensive et plus cohérente sur l'interdisciplinarité et la transversalité qui se met en place actuellement.

Comme le disait le Président, cette réflexion est menée conjointement avec le CNRS, notamment avec sa mission interdisciplinaire (MITI).

L'objectif serait de positionner AMU comme l'université pilote sur ces questions d'interdisciplinarité en mettant en valeur la formation à l'interdisciplinarité, et en lien avec l'avancée que le CNRS a pu faire. Il est donc travaillé à la création d'une mission interdisciplinaire d'Aix-Marseille Université qui permettra une meilleure cohérence sur ces questions, un rassemblement de dispositifs existants mais qui n'ont pas toujours de lien entre eux, mais aussi une évolution à l'échelle nationale sur ces freins à l'interdisciplinarité.

**M. Philippe BLACHE** indique être personnellement tout à fait favorable à la politique d'excellence pour autant qu'elle soit ouverte à tous, et croit que c'est une volonté partagée par chacun.

De ce point de vue, il est très heureux qu'AMU bénéficie d'A\*MIDEX et de ses compléments, et pense qu'il leur appartient dans cette conjoncture de trouver les moyens de fonctionner.

De ce point de vue, il est donc favorable à la création des instituts ainsi qu'à une politique qui puisse accompagner la politique d'établissement via A\*MIDEX.

D'autre part, il se demande quelle est la valeur ajoutée à attribuer le label « Institut d'établissements » à des EUR (Neuro Marseille et AMSE).

**M. Denis BERTIN** répond que n'a été incorporée dans l'EUR NEURO que la formation. De ce fait, aucun financement n'a été alloué sur l'aspect recherche. La labellisation de l'institut d'établissement permettait de pouvoir les doter d'une partie de financements pour développer de l'activité recherche.

AMSE a la recherche et la formation, mais elle est disciplinaire. Les discussions menées avec le doyen de la FEG et la direction de l'EUR AMSE portent, en matière d'instituts, sur le choix des partenaires vers lesquels ils voudraient s'orienter, et sur ce qu'il en est des aspects formation-recherche. La Santé, l'OSU, la Faculté des sciences, la Faculté ALLSH ont été mentionnés. Ceci est donc en cours de discussion sur la notion d'institut, et il s'agit d'introduire de l'interdisciplinarité en dehors de l'économie.

**M. Philippe BLACHE** demande s'il y a eu un appel à propositions pour le choix de ces nouveaux instituts.

**M. Denis BERTIN** indique que les appels ont lieu de façon aléatoire.

**M. Philippe BLACHE** mentionne qu'il y a donc une politique de création d'instituts au fil de l'eau, mais qu'il n'est pas certain que ses collègues en soient informés.

**M. Denis BERTIN** énonce n'avoir pas à nouveau communiqué sur ces créations, mais si le Conseil d'administration y voit une nécessité, cela sera effectué.

En 2020, 5 créations ont été examinées, dont 3 ont été retenues à condition qu'AMSE finisse de décrire sa feuille de route d'interdisciplinarité. Un institut est en cours d'instruction, et un certain nombre de personnes travaillent encore sur des projets.

**M. Philippe BLACHE** relève que tous les projets souhaités ne peuvent être soutenus, et que cette possibilité va donc être close.

**M. Denis BERTIN** répond que le budget d'A\*MIDEX est effectivement bordé.

**Le Président, Éric BERTON**, précise que si une émergence se profile sur une question scientifique avec des formations interdisciplinaires, les moyens d'accompagner les projets dans le cadre d'A\*MIDEX seront trouvés. La question est celle de la formation, de la science et de la valeur ajoutée pour les étudiants. À ce niveau-là, une stratégie de politique scientifique est de rigueur, mais non une stratégie administrative.

Puis, il remercie Denis BERTIN et annonce le point suivant de l'ordre du jour.

### **Création de deux instituts :**

#### **- ISSPAM**

*(Présentation à l'écran – Lecture et commentaires.)*

**M. Roch GIORGI** se présente : il est Professeur des universités et Praticien hospitalier, et porteur du projet d'Institut des Sciences de la Santé Publique d'Aix-Marseille (ISSPAM).

Dans son domaine, les citoyens et les patients se trouvent dans le monde et un environnement global et numérique.

#### **(Page 2) Objectif et vision de l'institut**

Un contexte :

\* Allongement de l'espérance de vie, chronicisation de certaines maladies : une phase de chronicisation existe à présent pour des enjeux qu'il y a eu, par exemple, sur le VIH où s'échangent les apports méthodologiques, les réflexions en sciences sociales, en santé publique, etc.

Un objectif de Recherche et Formation :

\* Caractérisation par sa pluridisciplinarité et son interdisciplinarité : la caractéristique commune à AMU est la pluridisciplinarité pour faire des recherches en santé publique d'excellence, et de l'interdisciplinarité.

Une vision :

\* En termes d'identification et de visibilité nationale, le benchmark principal national est l'Institut d'Épidémiologie et de Développement de Bordeaux, unique en France, qui est l'équivalent d'une UFR. Une UMR est adossée à cet institut : Bordeaux Population Health, co-tutelle Université de Bordeaux et INSERM, une très importante structure de recherches.

### **(Page 3) Contours de l'institut**

#### **\* 6 unités de recherche :**

- l'UMR SESTIM, Sciences économiques de la santé et traitement de l'information médicale, qu'il dirige ;
- CEReSS, Centre d'études et de recherches sur le service de santé et de la qualité de vie, UMR labellisée AMU ;
- UMR ADES, Anthropologie bio culturelle, droit, éthique et santé dont une partie est dirigée par Pierre LE COZ sur les aspects éthiques et santé ;
- LPS, Laboratoire psychologie sociale de la santé où environ les deux tiers du laboratoire travaillant sur les domaines de la santé, les autres membres du LPS étant dans l'Institut créativité et innovation ;
- l'UMR Centre Norbert Elias, et l'AMSE font partie de l'institut en tant que chercheurs individuels.

Cela associe trois composantes que sont les sciences médicales et paramédicales, les arts, lettres, langues, sciences humaines, l'économie et gestion.

#### **\* 4 partenaires en santé :**

En termes d'établissements de santé, les partenaires sont l'AP-HM et l'Institut Paoli-Calmettes, et en termes de prise en charge et d'organisation du système de santé, les partenaires sont l'Agence Régionale de Santé PACA et l'observatoire Régional de la Santé PACA.

Une des forces des membres de cet Institut repose sur le travail avec et pour les patients, pour des associations, et de faire de la recherche communautaire en lien avec des associations de patients, et le monde socioculturel.

### **(Page 4) Objectifs en formation**

Tirer le plus grand bénéfice de l'offre déjà existante (...) :

- \* Un projet supplémentaire Erasmus+ Capacity building va être déposé, il associerait de manière privilégiée des partenaires identifiés au niveau de CIVIS.

L'adossement sur des diplômes d'études supérieures universitaires pour faire des liens avec des masters est prévu. Il s'agit, par exemple, de créer ce genre de diplômes constitués uniquement d'unités d'enseignement de master permettant à certains étudiants en difficulté de commencer par cette formation : s'ils la valident, ils auront capitalisé des crédits universitaires (UE) qui leur permettront d'être reconnus au niveau Master.

- \* *Graduate School* : au cœur se trouvent le citoyen, les patients, les données issues de soins qu'il s'agisse de données situées dans des entrepôts de données (Health Data Hub) ou d'objets connectés. Ceci amène à mobiliser des compétences disponibles dans le domaine de la section universitaire en 46.04 sur les aspects des données de par leur utilisation, interrogation, appariements jusqu'à des aspects de traitement avancé et de développement de méthodes statistiques (intelligence artificielle) pour répondre à ces problématiques pour la santé publique. Cela touche différents domaines de l'Institut mais également hors Institut, à savoir : partenariats avec les services d'informatique, de mathématiques, d'économies et sciences sociales.

- \* Liens UMR du site et autres Instituts d'AMU, avec d'autres unités de site : M. GIORGI dit avoir un accord avec le Digital Public Health de Bordeaux et l'Institut de Santé Publique Épidémiologie et Développement de Bordeaux déjà évoqué pour travailler en lien, et bénéficier ainsi de différents partenariats internationaux avec McGill University, et SESTIM avec Columbia University, Harvard Medical School, CIVIS et autres.

Tout cela a abouti à la création d'une formation doctorale en Sciences de la santé publique.

### **(Page 5) Objectifs en recherche**

- \* Domaines prioritaires : la pluridisciplinarité amène des compétences et des connaissances de différentes unités et de différents membres partenaires de l'Institut sur des domaines appliqués tels que le VIH, les hépatites, les addictions, les maladies cancéreuses, les maladies infectieuses à transmission vectorielle ou non, la santé mentale, etc. Étant assez fortement ancrée sur des aspects « méthode », il faut une connaissance contextualisée existant déjà dans ces différents domaines appliqués, qui permette ensuite de voir comment s'ouvrir à d'autres domaines avec les aspects « Santé digitale » et « Santé globale ».

Au cœur de ce trépied recherche-formation-valorisation, il y a les aspects « étudiants » et « partenaires » de l'Institut.

**Le Président, Éric BERTON**, remercie M. GIORGI, et invite les membres du Conseil d'administration à intervenir.

**Mme Sophie BOUFFIER** expose que la MMSH accueille la plateforme universitaire de données qui est sous la responsabilité de la Très Grande Infrastructure de Recherche (TGIR) en Sciences Humaines et Sociales. La TGIR travaillant sur les questions de données avec l'INSEE qui traite les statistiques, elle pense qu'il serait intéressant que l'ISSPAM se rapproche de la TGIR dans la prospective de travailler sur les données en Haute Santé Publique.

**M. Roch GIORGI** remercie Mme BOUFFIER pour cette information.

**M. Philippe BLACHE** remercie M. GIORGI pour sa présentation de l'ISSPAM, et indique avoir quelques remarques concernant l'interdisciplinarité.

Concernant le vieillissement, il y a toute une série d'études qui sont faites en psychologie cognitive également sur le vieillissement avec le laboratoire de psychologie cognitive : il pourrait donc être intéressant d'ouvrir également vers eux ; il pense en particulier aux travaux de Patrick LEMAIRE, mais pas seulement.

À propos de l'intelligence artificielle, il ne voit pas de collaboration avec les collègues spécialistes d'intelligence artificielle au LIS (Laboratoire d'Informatique et Systèmes) , et demande à M. GIORGI si une collaboration est envisagée dans ce domaine.

Enfin, en ce qui concerne les domaines prioritaires en diapositive numéro 5, « Santé digitale et humanitaire augmentée », il fait remarquer que lorsqu'il est question « d'humanité augmentée », il prend cela « avec beaucoup de pincettes ».

**M. Roch GIORGI** répond, s'agissant de la théorie cognitive-vieillessement, qu'il va falloir d'abord apprendre à mieux fonctionner tous ensemble, puis examiner quelles collaborations pourront être mises en place.

En ce qui concerne le terme « d'humanité augmentée », il explique qu'il ne l'utilise peut-être pas de manière complètement appropriée, mais qu'il s'agit ici de l'humain augmenté dans la mesure où il est connecté.

Se rapprocher du LIS, il a commencé à y réfléchir en 1997. À ce moment-là, il s'était rapproché de Liva RALAIVOLA, chargé de mission IA, pour lui faire part dans ce domaine des activités du service « Biostatistique et Technologies de l'information et communication » à l'AP-HM, qu'il dirige, et des enjeux à venir. Par la suite, même si cela n'a pas été perçu comme tel par Moustapha OULADSINE, les échanges ont continué, et lui-même et M. OULADSINE ont été réunis, avec notamment Stéphane DELIO, pour la rédaction d'un projet qui les associait à des informaticiens Sciences sur des aspects d'intelligence artificielle avec, pour son service, des compétences contextualisées dans le domaine informatique, médical, et biostatistique.

Par conséquent, ces discussions se poursuivent, et son service est partie prenante dans les projets d'instituts IA et Santé évoqués par Denis BERTIN.

Il ajoute que Moustapha OULADSINE est informé de ce projet et de son souhait d'associer les collègues informaticiens et mathématiciens pour la partie enseignement, stages, etc.

**En l'absence de nouvelles interventions, le Président, Éric BERTON**, soumet la création de l'Institut ISSPAM au vote.

**La création de l'Institut ISSPAM  
est approuvée à la majorité des membres présents et représentés  
par 26 voix pour, 2 contre et 3 abstentions.**

**M. Philippe BLACHE** souhaite préciser qu'il a voté contre mais qu'il n'a rien contre cet institut ni contre l'autre pour lequel le vote sera identique, mais il déplore un manque de vision globale sur la création des instituts au niveau de l'établissement, c'est-à-dire sur les critères. Cela donne l'impression d'un travail à flux tendu qui peut poser problème sur la politique de l'établissement plus globalement.

Il insiste sur le fait qu'il n'a rien contre cet institut dans lequel il a des amis également en Santé publique.

**Le Président, Éric BERTON**, indique que le travail n'est pas effectué à flux tendu, mais qu'il respecte l'avis de chacun.

#### **- AMUTech**

*(Présentation à l'écran – Lecture et commentaires.)*

**M. Pierre MÜLLER** mentionne que l'idée de création d'AMUTech était basée initialement sur la volonté des laboratoires de physique et de chimie d'accroître la visibilité d'Aix-Marseille Université sur la thématique des matériaux et de la nanotechnologie. Cela correspond également à un avis rendu par le Comité d'orientation scientifique qui a insisté sur la nécessité de rendre plus lisible une recherche de qualité en nanosciences et nanomatériaux sur le site d'AMU, de renforcer le lien avec les industriels, mais qui a également recommandé la création d'une plateforme de nanosciences de haut niveau sur le site d'Aix-Marseille Université.

#### **(Page 2) Objectif et vision de l'institut**

\* Objectif clé : être en capacité de former des objets à l'échelle nanométrique (partie physique et chimie), de façon à les assembler afin de pouvoir créer de nouveaux matériaux, voire de nouveaux dispositifs.

#### **(Page 3) AMUTech rassemble 9 laboratoires**

Ce sont les laboratoires du site concernés par les nanosciences et les matériaux :

- CINA M : Centre Interdisciplinaire de Nanosciences de Marseille ;
- IM2NP : Institut Matériaux Microélectronique et Nanosciences de Provence ;
- ICR : Institut de Chimie Radicalaire ;
- ISM2 : Institut des Sciences Moléculaires de Marseille ;
- Institut Fresnel ;
- MADIREL : Matériaux Divisés, Interfaces, Réactivité, Electrochimie ;
- CPT : Centre de Physique Théorique ;
- LP3 : Laboratoire Plasmas et Procédés Photoniques ;
- PIIM : Physique des Interactions Ioniques et Moléculaires.

L'ensemble de ces laboratoires représente au total 400 permanents et 200 doctorants.

Pour marquer la volonté de s'orienter vers les chargés de mission, la valorisation, les sciences humaines et sociales et vers les industriels, le Bureau de l'institut compte un troisième Directeur adjoint en Relations socio-économiques, et deux chargés de mission.

L'Institut renferme un Comité d'experts extérieurs, notamment en la personne, d'une part, de Sylvie ROUSSET précédemment Directrice de Nanosciences Île-de-France et actuellement Directrice de l'information scientifique au CNRS, et, d'autre part, d'Isabelle SAGNES, Directrice du réseau national des centrales nanotechnologique du CNRS.

#### **(Page 4) Les formations de master liées à AMUTech**

En premier rang viennent les masters de nanosciences, de nanotechnologies et le master de chimie, puis le master de physiques, et celui d'instrumentation, et enfin il y a le Département Matériaux de Polytech. L'institut est donc associé également à trois écoles doctorales.

#### **(Page 5) Projet recherche : orientations**

La politique de recherche a été déclinée sous forme d'une matrice où figure de gauche à droite la partie :

- Fondements et structures élémentaires avec les items des différents laboratoires : chimie moléculaire, physique des nano-objets, etc. ;
- Assemblages regroupant les items de chimie supra-macromoléculaire ; synthèse, croissance, etc. ;
- Dispositifs & Applications centrés autour de la nanoélectronique, la nanophotonique.

Deux axes clés ont été définis avec 4 thématiques :

- un axe clé nommé « *Smart materials* » donnant la possibilité de définir des matériaux sensibles et adaptatifs qui possèdent des fonctions leur permettant de se comporter comme des capteurs, des actionneurs, voire des processeurs.
- un axe dénommé « Optronique » qui résulte d'une analyse selon laquelle la Recherche d'AMU est bien placée d'un point de vue national et international en photonique. De plus, si la capacité de combiner ces deux forces importantes du site, c'est-à-dire de jouer avec la lumière pour modifier les propriétés électroniques et *vice-versa*, l'Institut aurait une réelle spécificité marseillaise qu'il serait important de développer.

#### **(Page 6) Objectifs en formation par la recherche**

Sont listés là la plupart des points développés dans le cadre du projet SFRI :

- \* Renforcement du lien master PhD : à l'heure actuelle, il est impossible de garantir une thèse aux majors des masters, un véritable travail doit donc être mené sur ce point.
- \* *Learning by doing* : il s'avère nécessaire d'être en capacité de faire travailler les étudiants dans les plateformes technologiques, ce qui pose un certain nombre de problèmes pour le moment.
- \* Favoriser les coopérations : un certain nombre d'actions sont programmées avec Centre de Microélectronique de Gardanne.

#### **(Page 7) Volet sociétal et Valorisation**

Comme la plupart des instituts, l'Institut Matériaux avancés et Nanotechnologies souhaite pouvoir développer des chaires. D'ailleurs, un dossier est en cours avec STMicroelectronics, une société qui emploie environ 50.000 personnes.

Le Comité d'orientation stratégique avait recommandé la création sur Aix-Marseille Université d'une centrale nanotechnologique de haut niveau. Actuellement, le territoire français est découpé en 5 grandes centrales dites de « premier cercle », situées à Lille, Orsay, Besançon, Grenoble et Toulouse (gouttes blanches sur la carte de France), plus quelques centrales dites de « second cercle » (points jaunes) qui sont en nombre à Marseille : le CINaM, IM2NP, LP3, et l'Institut Fresnel.

Il a été décidé de contribuer aux réflexions de l'Université et du CNRS autour de la création de centrales technologiques de premier cercle, c'est-à-dire transformer les centrales dites de second cercle afin d'obtenir une facilité nationale de premier ordre sur Aix-Marseille.

Ce projet dépassant largement l'ambition d'un institut, cela doit être porté par l'Université et le CNRS, mais l'Institut AMUTech se propose de contribuer à ces réflexions.

#### **(Page 8) Dépasser la pluridisciplinarité et stimuler la transdisciplinarité**

\* Parmi les laboratoires approchés, le Centre Gilles-Gaston GRANGER, pour les aspects philosophiques et épistémologiques, doit être ajouté à la liste présentée.

À terme, il envisage de créer un Centre d'études des Nanosciences et Nanotechnologies dans la Société. Pour cela, en septembre 2019 un groupe de travail regroupant des personnes à hautes qualités a été constitué, un chargé de mission a été nommé (Jean-Marc LAYET), il est prévu d'organiser quelques journées de rencontres, et quelques actions communes avec d'autres instituts sont envisagées.

Dans le cadre des réflexions menées, notamment avec le groupe de travail, s'est posée la question d'élargir très rapidement la thématique « Centre d'études des nanosciences et nanotechnologies dans la société » vers la thématique « Technologies à Risques et Société ».

#### **(Page 9) Institut Matériaux avancés et Nanotechnologies**

\* Liens Formation/Recherche/Industrie renforcés à travers des partenariats stratégiques, et notamment des chaires qui seront développées avec de grands groupes industriels.

\* Émergence de nouvelles thématiques phares avec notamment l'optronique.

\* Au démarrage, le consortium est solide puisqu'il regroupe tous les laboratoires du site concernés par les sciences des matériaux et les nanosciences avec une équipe motivée et mobilisée pour relever ces défis.

**Président, Éric BERTON**, remercie Pierre MÜLLER, et constatant que personne ne souhaite prendre la parole quant à cet institut, il soumet la création d'AMUTech au vote.

**La création de l'Institut AMUTech  
est approuvée à la majorité des membres présents et représentés  
par 28 voix pour, 1 contre et 2 abstentions.**

**c) DOSSIER THEMATIQUE : RESSOURCES HUMAINES / DOSSIER HANDICAP**

** Bilan d'application de la convention pluriannuelle avec le Fonds d'Intervention pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) – Année 2 (*Discussion et Information*) – et projet de renouvellement de la convention pour 2022/2024 (*Délibération*)**

*(Présentation à l'écran – Lecture et commentaires.)*

**M. Laurent BENSOUSSAN** énonce que le conventionnement avec le Fonds d'Insertion pour les Personnes en situation de Handicap arrive à son terme après 3 ans de fonctionnement.

**(Page 4) Le Schéma Directeur du Handicap (SDH)**

Aix-Marseille Université a travaillé sur un schéma directeur du handicap dont l'un des volets concernait plus particulièrement les personnels et le conventionnement avec le FIPHFP.

Le SDH arrivant à son échéance prochainement, un travail devra être mené sur le nouveau SDH et le nouveau conventionnement pour la partie « personnels ».

**(Page 6) La convention pluriannuelle 2018-2020**

**M. Jean-Philippe POTIER** expose que la convention pluriannuelle pratique de différentes thématiques. Le cœur des objectifs et ce qui est réclamé par le FIPHFP financeur à hauteur de près de 1 M€ sur 3 ans, reposent sur le recrutement. Or, comme beaucoup d'universités, AMU n'atteint pas le pourcentage légal de Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) de 6 %. Un effort doit donc porter sur le recrutement.

Le recrutement s'opère selon plusieurs modalités, notamment avec un travail sur des viviers, mais une action est opérée d'une façon générale sur le ressenti à la fois des personnels en situation de handicap mais aussi des collectifs de travail, pour favoriser le maintien dans l'emploi, ainsi que l'intégration et la meilleure insertion possible de ces personnes.

**M. Vincent CARILLO** indique qu'il est le correspondant en mission « Handicap des personnels », et qu'il a en charge l'animation et le pilotage de la convention avec le FIPHFP.

**(Page 8) Bilan 2019 : les actions réalisées**

Chaque année, la Cellule handicap rend à son financeur, le FIPHFP, un bilan sur l'ensemble des actions qu'elle a menées dans le cadre des fiches action du programme pluriannuel pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Le cadre de la convention est divisé en 5 axes : 3 axes sont politiques (fonctions support), et 2 axes sont des axes opérationnels sur l'insertion, c'est-à-dire l'effort sociétal de l'établissement afin de permettre à des demandeurs d'emploi en situation de handicap d'accéder aux métiers d'AMU, et de les maintenir dans l'emploi.

La constitution du réseau des référents handicap en DRH Campus est un axe structurant.

Dans la convention triennale, qui a commencé en 2018 mais dont l'essor s'est fait ressentir au dernier trimestre 2018, il manquait un réseau de proximité en DRH Campus, puisqu'avec la montée en puissance du dispositif, un relai de proximité s'est avéré nécessaire.

En 2019, le Réseau des référents handicap Campus a donc été constitué avec pour mission de relayer la politique handicap de l'Université dans les campus, d'accueillir les personnels en situation de handicap des campus, et de répondre à leurs problématiques.

La constitution de ce réseau est le pendant de ce qui existe déjà au niveau des étudiants avec les référents handicap sur chaque campus ; il permet un ancrage local.

Les référents handicap ont donc été formés à toutes les déficiences et tous les outils, et sont désormais opérationnels.

Le deuxième axe important, comme le soulignait M. POTIER, concerne le développement du vivier des maîtres de conférences.

En effet, au regard du taux d'emploi des personnes en situation de handicap de la population des BIATSS, le pourcentage est conforme à celui des autres fonctions publiques avec près de 5 % qui ont une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, alors que pour les enseignants-chercheurs, le taux s'élève à seulement 1 %.

Le FIPHFP attend donc des actions sur ces personnels d'Aix-Marseille Université, ce qui rend indispensable le développement de ces viviers.

À ce titre, depuis 2016 quatre de ces contrats étaient recensés (2 financés par le ministère et 2 portés sur les fonds propres d'AMU), mais grâce à la coopération avec la Fondation A\*MIDEX, deux supports supplémentaires vont être obtenus. De plus, la Fondation réfléchit avec AMU à une solution pour abonder l'enveloppe, et ce afin de mieux accompagner les doctorants en situation de handicap, mais aussi le collectif de travail.

Enfin, un e-learning handicap au travail accessible sur le site de la DRH a été créé dès le démarrage de la convention. Ce site permet d'une part de mieux connaître la politique handicap des personnels d'Aix-Marseille Université, mais aussi d'avoir accès à un certain nombre d'éléments sur la réglementation et les aides dont peuvent bénéficier les personnels en situation de handicap.

### ***(Page 9) Bilan 2019 les résultats***

#### **Maintien dans l'emploi :**

Le graphique montre une vraie montée en puissance du dispositif, puisque 12 personnes en 2016 avaient pu bénéficier d'aménagements de poste, et, grâce aux leviers de la convention avec le FIPHFP, en 2019 un aménagement de la situation de travail de 86 personnes a été permis (achat de fauteuils, équipement de la personne). À cela s'ajoute le financement sur fonds propres de la Cellule handicap d'auxiliaires de vie professionnelle pour le port de charge, l'interprétariat par exemple.

Cette année, au travers de l'expérimentation pour les personnes ayant des problématiques durables de santé, une action a porté sur la mise en place, d'une part, du télétravail pour les personnels en situation de handicap, et, d'autre part, de formations pour l'utilisation des matériels mis à disposition.

#### **Recrutements**

Le FIPHFP offre des possibilités importantes pour financer ces personnels, mais en contrepartie AMU doit s'engager sur des programmes ambitieux de recrutement visant le pourcentage légal de 6 %.

En 2020, un effort très important a été réalisé sur les apprentis en situation de handicap, et 4 apprentis ont commencé à travailler à Aix-Marseille Université.

### ***(Page 11) La DOETH (Déclaration Obligatoire d'Emploi du Travailleur Handicapé)***

Chaque année au mois de mai, l'établissement doit remplir la DOETH. Le ratio du « Taux d'emploi direct », obtenu par l'effectif total de l'établissement divisé par le nombre de personnels en situation de handicap, s'établissait à 1,57 % en 2015, et à 2,77 % en 2019 déclarés en 2020. L'objectif de la convention était donc atteint depuis début 2019.

Le taux d'emploi légal sert à déterminer notamment la déduction partielle sur l'enveloppe issue du FIPHFP du montant des achats et prestations relatifs à des actions de l'établissement lorsqu'il fait appel à des entreprises adaptées (traiteurs, etc.). En revanche, l'Université déduit intégralement de la masse salariale consacrée à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap.

En ajoutant les dépenses déductibles au taux d'emploi direct, AMU atteint la moitié de l'obligation légale de 6 %, ce qui réduit de fait la contribution volontaire, c'est-à-dire l'amende que doit payer tout établissement n'employant pas le pourcentage légal de personnels en situation de handicap.

En 2016, cette amende s'élevait à 1.985.208 € contre 1.238.685 € cette année, sachant que l'objectif pour la prochaine contribution est inférieur à 1 M€.

### ***(Page 12) Les effectifs BOE en 2019***

80 % des personnes en situation de handicap sont des BIATTS, 20 % seulement sont des enseignants-chercheurs. Cependant, ce dernier chiffre ne signifie pas que tous ces personnels ont fait la démarche

de se déclarer en situation de handicap, car c'est un processus individuel que la personne doit mettre en place. Des actions de communication doivent donc être menées pour les informer mais aussi les rassurer sur l'ensemble des aides pouvant être mobilisées pour les aider dans leur quotidien.

Les personnes qui se déclarent en situation de handicap ont généralement plus de 45 ans, la répartition hommes/femmes est homogène.

Une attention doit se poursuivre sur le vieillissement des agents, et plus spécifiquement sur la population des agents d'entretien pour lesquels beaucoup de problématiques apparaissent. Pour pallier certains points, il a été décidé cette année de mettre l'accent sur cette catégorie de personnel afin de leur fournir des solutions de compensation répondant à leurs besoins de santé, ainsi qu'à la problématique de leur activité.

### **(Page 13) Le budget de la Cellule handicap des personnels**

Le FIPHFP a financé les actions de la Cellule handicap à hauteur de 300.000 €, et Aix-Marseille Université intervient à hauteur d'un tiers, soit 107.000 € en 2019.

En 2019, un certain nombre d'actions en faveur du recrutement ont été menées, ce qui montre la capacité d'AMU d'intégrer des personnes en situation de handicap dans les collectifs.

### **(Page 15) Une convention en adéquation avec 2 schémas directeurs (SDRH et SDH)**

La première convention devait arriver à échéance le 31 décembre 2020, mais en raison du confinement lié à la COVID-19, AMU a pris attache auprès des instances régionales du FIPHFP dans le but d'obtenir une prorogation de la convention pour ne pas perdre partiellement la somme allouée (perte estimée à 400.000 €).

De plus en plus d'Administrations se mettant en conformité avec l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap, les fonds disponibles du FIPHFP s'amenuisent, ce qui entraîne un renouvellement non systématique des conventions.

Cependant, compte tenu des efforts d'AMU durant cette première convention, le FIPHFP a accepté de renouveler la convention pour 3 ans, qui s'étendra de 2022 à 2024.

**M. Jean-Philippe POTIER** complète les propos de M. CARILLO en indiquant que la prorogation a été négociée et obtenue par l'établissement au vu des résultats du bilan. Cette prorogation permet non seulement l'utilisation complète du financement de l'enveloppe de 1 M€, mais Aix-Marseille Université a tout récemment acquis le principe du renouvellement d'une convention, d'une part, alors que les moyens du FIPHFP s'étiolent, et, d'autre part, de son montant qui sera étalé alors qu'il devait être diminué de moitié.

À cette occasion, il informe le Conseil d'administration que le plan pluriannuel d'action issu du schéma directeur handicap et ses résultats ont été repris comme exemple par le FIPHFP en termes de résultats remarquables.

Cette convention FIPHFP incarne le volet en faveur du personnel d'AMU de son Schéma Directeur du Handicap (SDH) qui va être proposé en renouvellement, mais il est également à l'intersection des différents Schémas Directeurs d'Aix-Marseille Université. Il est en effet le Schéma Directeur des Ressources humaines, parce qu'il participe et illustre la volonté d'accueil, d'intégration, d'insertion, d'accompagnement professionnel, et de valorisation professionnelle au sein de l'établissement.

### **Objectifs :**

Autonomie de l'Université : il s'agit de l'autonomie financière vers laquelle AMU doit tendre en matière d'accompagnement de personnels en situation de handicap, car il n'y aura pas de troisième convention avec le FIPHFP. De ce fait, il va falloir faire fructifier le financement à venir et être inventif pour trouver d'autres solutions, mais en tout cas permettre à l'établissement de dégager sur ses ressources de quoi continuer à alimenter la politique en matière de handicap au-delà de 2024.

### **(Page 16) Objectifs du prochain GT SDH – volet Personnels (Lecture du graphique)**

### **(Page 17) Le projet de renouvellement de la convention**

**M. Vincent CARILLO** ajoute que le FIPHFP a remarqué la baisse de la contribution obligatoire, mais également que cette diminution ne constitue pas une économie pour l'établissement, puisqu'une grande partie a été consacrée à alimenter les actions pour les personnes en situation de handicap.

### **Le projet :**

Une plénière du SDH est prévue le 29 septembre 2020 au cours de laquelle le volet des personnels va être lancé, et les sous-sections redéfinies, afin d'être encore plus ambitieux dans la politique d'Aix-Marseille Université pour les personnes en situation de handicap. Cependant, d'ores et déjà l'important pour l'établissement était de garantir un montant budgétaire qui soit cohérent avec les objectifs et les actions à déployer pour AMU.

**Les priorités nationales :**

Aix-Marseille Université n'obtiendra une convention avec le FIPHP que si des actions fortes sont établies en direction de l'apprentissage, et ce dans tous les corps de métier.

L'apprentissage pour les personnes en situation de handicap est pris quasiment en charge à 100 % par le FIPHP, et n'a pas de limite d'âge.

**(Page 18) Proposition de calendrier de renouvellement de la convention (Lecture)**

**(Pages 19 et 20) Proposition de méthodologie du SDH volet personnel pour la mise en œuvre de la nouvelle convention (Lecture)**

La Cellule handicap espère pouvoir travailler avec les membres du Conseil d'administration sur ce programme ambitieux afin de proposer un projet de renouvellement en instance en décembre 2020 ; s'il est accepté, ce projet sera déposé pour la signature d'une nouvelle convention en 2021.

**Mme Emmanuelle ROSA** remercie Vincent CARILLO et Monique REVEST du Bureau Handicap pour le travail réalisé, et pointe particulièrement leur action sur le terrain.

Lors de sa création, cette Cellule avait suscité beaucoup de méfiance de la part d'agents, mais depuis leur intervention auprès des personnels en situation de handicap, tous les personnels d'AMU connaissent la Cellule handicap et lui font confiance.

Elle insiste sur la qualité de leur action et leur véritable investissement personnel dans une réflexion sur l'inclusion au niveau d'AMU.

À ce titre, elle regrette que ne soit pas présenté ce renouvellement en CHSCT puisque cela relève des compétences de cette instance. Elle indique également que le SNPTES est très attentif aux questions concernant le handicap.

Mme ROSA ajoute qu'elle siège au Comité local du FIPHP, et qu'elle a fait une lecture de la présentation à M. GUENEC, siégeant également au FIPHP au niveau national, qui lui a fait deux remarques portant sur les chiffres, Il a pointé :

- en diapositive 9, les aménagements de poste qui passent de 12 en 2017 à 86 en 2019, ce qui est une augmentation très importante ;

- le fait que les personnes en situation de handicap âgées de plus de 50 ans représentent 32 % des effectifs. Par conséquent, les besoins en maintien dans l'emploi vont augmenter, c'est-à-dire que la partie « gestion financière » est en train d'augmenter de manière très importante dans ce Bureau.

Par conséquent, il faudrait peut-être penser, soit à l'étoffer, soit à répartir une partie du financier pour que l'aspect humain puisse garder toute sa place dans la gestion, et que les collègues ne se retrouvent pas débordés par ce travail très chronophage. Il faut y faire attention pour que la qualité de l'accueil et du suivi reste la même d'un point de vue humain.

**M. Vincent CARILLO** remercie Mme ROSA, et la rejoint en ce qui concerne l'engagement financier qui représente effectivement une part chronophage du quotidien de la Cellule, à laquelle s'ajoutent les aménagements de postes qui sont en augmentation.

**M. Jean-Philippe POTIER** expose que sur l'aspect humain, il vient d'être mis en place le Réseau des référents handicap au sein des DRH Campus, et qu'une évaluation doit être réalisée pour en voir le fonctionnement.

**Mme Fathia TIR** remercie également les collègues intervenant sur le terrain, la présentation qui vient d'être faite, et la vice-présidence pour le pilotage de ce domaine.

Elle pense que le Réseau des référents va permettre d'étoffer et d'aider la Cellule handicap, parce que, de par son intervention professionnelle en tant qu'assistante sociale, elle peut confirmer que ses collègues réalisent un gros travail, et que ce réseau mis en place sur les campus ne peut qu'être d'une grande aide.

Puis, Mme TIR demande combien de volets renferme le SDH.

**M. Laurent BENSOUSSAN** répond que la présentation était effectivement axée sur la convention FIPHFP, mais qu'il existe 4 volets dans le cadre du SDH : les étudiants, les personnels, le patrimoine, ainsi que la recherche et l'enseignement dans le domaine du handicap.

**Mme Fathia TIR** imagine que les autres volets relèvent d'un autre financement.

**M. Laurent BENSOUSSAN** confirme les propos de Mme TIR, et ajoute que le SDH va également arriver à son terme. Par conséquent, un premier groupe de travail aura lieu le 29 septembre pour faire le bilan et travailler les futures propositions de ce schéma, qui seront ensuite présentées dans les instances.

**Mme Fathia TIR** rappelle qu'il a été question de l'impossibilité d'une troisième convention à partir de 2024, et demande si c'est parce qu'il n'y a plus d'obligation.

**M. Jean-Marc POTIER** répond que le FIPHFP n'a quasiment plus de moyens, et qu'il s'agit d'une aide au démarrage et à la mise en œuvre d'une politique que l'établissement doit ensuite porter seul.

Il souligne le fait que généralement les établissements ne bénéficient que d'une convention, et qu'en obtenir une seconde est exceptionnel.

**Mme Fathia TIR** reformule sa question et demande si cela signifie qu'après 2024 l'établissement n'est plus obligé de respecter ces 6 % et n'a plus de pénalités à payer.

**M. Jean-Philippe POTIER** indique que les 6 % légaux d'emploi de travailleurs en situation de handicap sont obligatoires. L'établissement frôle 3 %, mais l'enjeu est de pouvoir rapidement atteindre l'obligation réglementaire.

Il précise que l'INSEE, estimant que 10 % de la population active est en situation de handicap, il peut donc être considéré que statistiquement au sein d'AMU le pourcentage légal doit être déjà atteint. Or, comme un certain nombre de personnels ne souhaitent pas déclarer leur situation de handicap pour des raisons souvent psychologiques, il faut contribuer à modifier le regard porté sur l'autre, notamment l'autre qui peut être différent et avoir cette particularité d'être en situation de handicap, mais aussi celui que la personne en situation de handicap a sur elle-même.

Il ajoute que le travail sur le recrutement de nouveaux personnels en situation de handicap et la façon dont AMU se positionne et appréhende le handicap permettront d'atteindre le pourcentage légal.

**Mme Fathia TIR** rejoint M. POTIER sur le regard des autres sur ces personnes, et le fait d'amener une personne en situation de handicap à réfléchir sa situation et à la déclarer au sein de l'établissement, mais encore faut-il que celui-ci affiche sa bienveillance vis-à-vis de ces personnes-là.

En ce qui concerne les BOE, le nombre de recrutements de personnes en situation de handicap dans les campagnes d'emploi avait été estimé trop faible vis-à-vis du nombre de personnels global, et il y avait d'ailleurs eu différents échanges et explications en Conseil d'Administration à ce sujet.

Elle réitère donc les questions du SGEN CFDT concernant les BOE : est-ce que les contractuels en poste aujourd'hui dans l'établissement peuvent bénéficier de cette possibilité, et y a-t-il des encouragements sur le terrain pour les y amener ?

**M. Vincent CARILLO** répond qu'au regard de la dernière campagne d'emploi, les recrutements sont en cours avec 5 recrutements BOE sont ouverts par la voie contractuelle pour la campagne 2020 au niveau des personnels BIATTS. Les Commissions auront lieu au mois de novembre.

Il souligne le fait que cette voie contractuelle est uniquement une voie d'insertion, car ne peuvent postuler sur ces postes que des personnes non fonctionnaires.

**Mme Fathia TIR** revient sur l'accompagnement des doctorants susceptibles d'être de futurs personnels de l'Université, et demande si des recrutements ont déjà eu lieu dans ce cadre.

Elle aborde ensuite la question de l'interprétariat en évoquant l'existence d'une formation à Aix-Marseille Université qui est dispensée aux personnels, et notamment proposée aux personnels d'université qui ont atteint pour certains un niveau exceptionnel de langage des signes : sont-ils proposés pour l'interprétariat en interne ?

**M. Vincent CARILLO** mentionne qu'en ce qui concerne les doctorants, un ancien doctorant a été recruté sur Aix comme maître de conférences BOE via un concours par la voie contractuelle en 2020. Cette possibilité existe et va être dynamisée.

S'agissant de la langue des signes, un interprète est titulaire d'un master en linguistique. La difficulté est donc le niveau de pratique de la langue, et dans les matières enseignées à AMU, il est difficile d'être spécialisé dans un domaine particulier. Pour ces raisons, AMU fait donc appel à des interprètes professionnels pour la traduction des cours et des séminaires, etc.

Cependant, avec le vivier de personnes formées ou qui pourraient l'être sur du vocabulaire très précis, il pourrait être envisagé un accompagnement humain des personnels par des agents ayant suivi la formation « Langue des signes ».

**Mme Fathia TIR** évoque ensuite la déduction du coût de la prestation par rapport à des interventions de structures de personnes en situation de handicap, ou répertoriées comme telles.

Elle fait part de sa demande d'une prestation de peinture pour le bureau qu'elle va occuper, et suggère, compte tenu du montant très élevé du devis reçu, de s'adresser à de telles structures pour, d'une part, faire appel à des structures auxquelles AMU croit, et, d'autre part, d'augmenter le pourcentage atteint par l'établissement.

Pour finir, Mme TIR demande la composition du CoPil.

**M. Vincent CARILLO** explique que pour tous ses achats, la Cellule handicap essaie d'avoir recours au secteur protégé.

Il cite l'exemple de la commande de masques inclusifs pour laquelle la Cellule handicap a fait appel à une entreprise adaptée, l'APF, et ajoute que la Cellule mène actuellement un travail avec la Direction des marchés publics pour inclure dans les futurs appels d'offres des clauses sociales afin de favoriser les entreprises adaptées.

S'agissant du CoPil, les membres sont les suivants : M. BENSOUSSAN, vice-Président en charge de Handicap et Santé, M. POTIER, Directeur Général des Services Adjoint d'AMU, et M. Thierry ALLEMAND, Directeur du FIPHFP.

**Mme Isabelle DE SAINTE MARIE** trouve que l'action en faveur du handicap est très bien menée, et que même si les 6 % légaux ne sont pas atteints, l'établissement s'en rapproche au fur et à mesure, ce qui est très louable.

Par contre, la contribution ne diminue pas autant que l'obligation augmente : entre 2016 et 2019, la contribution aurait dû être de 1,2 M€.

Par conséquent, elle souhaite savoir comment est calculée cette contribution.

De plus, il a été dit que par rapport à ce qui était économisé sur cette contribution, c'était AMU qui « mettait la main à la poche » pour pouvoir agir en faveur du handicap, mais pas totalement, parce qu'il est dit qu'il y a 470.000 € de financement AMU pour 2018-2020, alors que 580.000 € ont été économisés sur deux ans.

Par conséquent, il est bien que la convention soit reconduite parce que cela va permettre de continuer à bénéficier d'une aide, mais avez-vous projeté le coût pour l'Université une fois que la convention n'existera plus, et son intégration dans le budget ?

**M. Jean-Philippe POTIER** répond que cette projection n'a pas été faite, parce que la Cellule s'intéresse davantage à des aspects humains et qualitatifs plutôt qu'à des aspects budgétaires et comptables. Toutefois, ce point va être travaillé en termes de projection chiffrée.

**M. Vincent CARILLO** explique à l'intention de Mme DE SAINTE MARIE qu'entre 40 et 50 personnes déclarées en situation de handicap sortent chaque année de la catégorie d'obligation d'emploi pour différentes raisons (départ à la retraite, mutations, etc.). De plus, la déclaration de la situation de handicap a une durée de validité, parce que l'état de santé de l'agent peut s'être amélioré.

**Constant que cette délibération ne suscite plus d'interventions, le Président, Éric BERTON, remercie l'assemblée, et l'invite à se prononcer sur le renouvellement de la convention pour 2022/2024.**

**Le renouvellement de la convention pluriannuelle avec le FIPHFP  
est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## POINT 2 : AFFAIRES COURANTES DANS LES GRANDS DOMAINES D'ACTION DE L'ÉTABLISSEMENT

### AFFAIRE JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES

#### Convention AS AMU

**M. Laurent BARBIERI** indique que la convention de l'Association Sportive Aix-Marseille Université (AS AMU) s'inscrit dans le dispositif classique prévu par le code de l'Éducation nationale pour encadrer les activités, notamment compétitives et sportives de haut niveau, des étudiants et personnels de l'établissement. À ce titre, l'Association bénéficie d'une subvention de l'Université.

Sur la forme, il s'agit d'une convention annuelle reconduite quasiment à l'identique de la précédente : la différence réside dans le fait que, dans un souci de correction juridique, il est pris en compte la mise à disposition d'un local qui fait l'objet d'une redevance acquittée par l'Association, mais dans un souci de neutralité financière de l'opération, la subvention a été augmentée du montant correspondant.

**Le Président, Éric BERTON**, donne la parole aux membres du Conseil d'administration.

**M. Philippe BLACHE** demande s'il est possible de connaître le fonctionnement de cette Association et le détail de son budget, puisqu'AMU la subventionne.

**M. Laurent BARBIERI** le note pour la présentation d'un rapport moral lors d'un prochain Conseil.

**Le Président, Éric BERTON**, sollicite l'avis des administrateurs.

**La convention AS AMU est approuvée à la majorité  
des membres présents et représentés  
par 30 voix pour et 1 abstention.**

#### Interdiction d'accès aux locaux de l'Université pour [REDACTED] (Information)

**M. Laurent BARBIERI** relate le fait que le Conseil d'administration doit recevoir information des mesures que le Président prend pour interdire l'accès aux locaux de l'Université, ainsi que le code de l'Éducation le prévoit.

Il s'agit d'un étudiant doctorant en droit privé interdit d'accéder aux locaux de l'Université pour une durée de 30 jours à compter de la notification du présent arrêté, et ce en raison de troubles à l'ordre public ayant donné lieu à une plainte déposée auprès du Procureur de la République pour des échanges de mails à caractère diffamatoire, et un risque de récidive et de trouble si cette personne était présente dans les locaux.

Il précise que le code précité fait obligation à l'administration de l'Université de donner toute l'information au Conseil d'administration, mais que le compte rendu ne portera pas l'indication du nom de la personne objet de la mesure.

### FORMATION

#### Ajustements de l'offre de formation des composantes pour 2020-2021 : vague 4

*(Présentation à l'écran – Lecture et commentaires.)*

**M. Éric VALERIO** indique que globalement, toutes les modifications correspondent à la mise en place des Licences avec Accès aux études de Santé (LAS) et des Parcours spécifiques d'Accès aux études de Santé (PASS) dans les différentes composantes, hormis pour la faculté de sport qui a dû élaborer une

nouvelle maquette de licences suite à une modification décidée au niveau national. Ces ajustements ont induit une augmentation de 600 heures.

**M. Erwan TRANVOUEZ** a noté que la Faculté de sport a fait des effets de compensation, d'autres sont en augmentation nette, mais il voudrait savoir s'il s'agit d'un budget supplémentaire.

**M. Éric VALERIO** énonce que pour la Faculté de sport la modification est liée à la nouvelle maquette des licences demandée au niveau national.

**M. Erwan TRANVOUEZ** relève que dans le document soumis, il y a des « - » et des « + » alors que parfois il y a plus de « + » que de « - », et typiquement pour un volume de 2.000 heures par exemple. Y aura-t-il des mutualisations, ou est-ce une charge supplémentaire ?

**M. Éric VALERIO** expose que la réforme implique une charge supplémentaire dont le nombre d'heures est indiqué en rouge dans le document. Il s'agit de créations de parcours.

**M. Erwan TRANVOUEZ** indique qu'il lui semble avoir voté l'offre de formation précédemment, mais que cela représente un surplus important pour l'Université.

**En l'absence d'autres interventions, le Président, Éric BERTON,** invite les membres du Conseil d'administration à se prononcer.

**Les ajustements de l'offre de formation des composantes pour 2020-2021 - Vague 4  
sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### **Projet d'expérimentation de l'universitarisation de la formation des préparateurs en pharmacie**

**M. Éric VALERIO** indique que les doyens de pharmacie se sont concertés au niveau national pour proposer différentes possibilités. Dans ce cadre, Aix-Marseille Université propose de mettre en place une licence professionnelle par la voie de l'apprentissage sur 3 ans, qui aboutirait à un diplôme de préparateur en pharmacie.

À l'issue de la deuxième année, un DEUST serait délivré, et à l'issue de la troisième année, trois parcours seraient proposés : un parcours Hôpital, un parcours Industrie, et un parcours Officine.

Les deux premières années seraient portées par les CFA des différents métiers, et la troisième année s'appuierait sur AMU.

Il est demandé aujourd'hui que le Conseil d'administration se positionne pour la poursuite du projet.

**M. Erwan TRANVOUEZ** souhaite connaître le nombre d'étudiants concernés.

**Mme Françoise DIGNAT-GEORGE** précise que pour la région PACA et Nice, il y aurait environ 400 apprenants.

**Le Président, Éric BERTON,** soumet ce point au vote.

**Le projet d'expérimentation de l'universitarisation de la formation des préparateurs en pharmacie  
est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### **Critères pour la dotation d'ordinateurs aux étudiants en fracture numérique**

**M. Éric VALERIO** indique que dans le cadre de cette délibération, il est proposé que les bacheliers de 2020, boursiers échelon 7, ayant obtenu la mention « Bien » au baccalauréat, soient dotés sur demande d'un ordinateur portable. Toute autre demande ne répondant pas à ce critère sera étudiée dans le cadre du FSDIE social, avec application de critères sociaux.

**Mme Isabelle DE SAINTE MARIE** demande l'estimation du nombre d'étudiants correspondant à cette catégorie.

**M. Éric VALERIO** répond qu'ils sont environ 120.

**Mme Isabelle DE SAINTE MARIE** souhaite savoir pourquoi avoir limité ce don à ceux ayant eu la mention « Bien » ou « Très bien ».

**M. Éric VALERIO** fait remarquer que seuls sont concernés les bacheliers titulaires de la mention « Bien », parce que les bacheliers ayant eu la mention « Très bien » bénéficient d'une bourse au mérite supplémentaire. Le but était de privilégier ceux ayant obtenu de bons résultats et qui, *a priori*, suivront l'intégralité de leur cursus universitaire à AMU.

**Mme Isabelle DE SAINTE MARIE** relève qu'une mention « Assez bien » est attribuée avec 12 de moyenne, ce qui est déjà un bon niveau.

**M. Erwan TRANVOUEZ** souligne que le FSDIE social se réunit trois fois par an, et lorsqu'il y a un besoin de matériel urgent, surtout maintenant avec le distanciel, cela peut être compliqué pour les étudiants déposant une demande par rapport au délai d'obtention des machines.

**Le Président, Éric BERTON**, répond que Jean-Louis MORO va au-devant des étudiants avec les syndicats pour suivre les dossiers, cette procédure est donc bien gérée.

**Mme Fathia TIR** demande si cette action, qui va permettre de répondre à la fracture numérique, concerne uniquement les étudiants qui s'inscriront pour la première fois à l'Université ou ceux déjà inscrits également.

**M. Éric VALERIO** répond qu'il ne s'agit que des primo entrants.

**Le Président, Éric BERTON**, propose au Conseil d'administration de voter cette délibération.

**Les critères pour la dotation d'ordinateurs aux étudiants en fracture numérique  
sont approuvés à la majorité des membres présents et représentés  
par 30 voix pour et 1 abstention.**

**Le Président, Éric BERTON**, cède la parole à Mme MOURET.

**Mme Laurence MOURET** indique avoir discuté avec Jean-Louis MORO de l'aspect « étudiants plus avancés », et *a priori* tous les étudiants peuvent faire la demande au FSDIE, l'ensemble des dossiers sera examiné.

Elle ajoute qu'un travail différent de celui mené auparavant a porté sur le choix de trois catégories d'ordinateurs : un ordinateur ayant une définition graphique élevée, un autre permettant de faire des calculs de façon plus avancée, et un ordinateur plus basique. Ce choix permet aux étudiants mal équipés de postuler pour obtenir un ordinateur correspondant mieux à leurs études.

**Le Président, Éric BERTON**, relève que Jean-Louis MORO est très attentif à ce dossier.

## RECHERCHE ET VALORISATION

### Convention de partenariat avec mise à disposition de locaux, Faculté de Sciences Médicales et Paramédicales – Société MS Nutrition

*(Présentation à l'écran – Lecture et commentaires.)*

**M. Laurent BARBIERI** explique qu'il s'agit d'une convention de collaboration scientifique qui encadre les relations entre l'Université et plus particulièrement le laboratoire Centre de Recherche en Cardio Vasculaire et Nutrition (C2VN), dirigé par Mme Marie-Christine ALESSI et co-dirigé par Mme Françoise DIGNAT-GEORGE, et la société MS-Nutrition.

Cette société est une start-up hébergée au sein du laboratoire depuis 6 ans au titre d'une convention, ainsi que le prévoit le dispositif lié aux start-up hébergées en université pour exploiter une sous-licence. La sous-licence porte sur deux logiciels, déposée à l'Agence de Protection des Programmes, ils sont propriété de l'Université.

Ainsi que le précise le « Contrat de collaboration scientifique » joint au dossier du Conseil d'administration, au-delà de la période de 6 ans d'hébergement d'une start-up, il est possible d'héberger dans le même cadre l'entreprise pour une ultime période de 3 années supplémentaires dès

lors que la poursuite de l'activité de la société au sein de l'Université présente un intérêt pour cette dernière.

Ceci étant le cas, il est proposé la reconduction de la convention de collaboration scientifique.

**M. Philippe DELAPORTE** stipule qu'un des logiciels correspond à la génération de menus nutritionnels, à visée soit médicale, soit sportive, et le second correspond à une modélisation de la ration conseillée dans le domaine de l'alimentation et de la nutrition. La collaboration porte donc à la fois sur la définition de la meilleure stratégie pour encadrer ces logiciels, et pour interpréter les données d'analyse.

**Constatant que la présentation de ce sujet ne suscite pas de demande pas de précisions, le Président, Éric BERTON,** invite le Conseil d'administration à voter.

**La convention de partenariat avec mise à disposition de locaux, Faculté de Sciences Médicales et Paramédicales – Société MS Nutrition est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

*(17 h 45, Mme De Sainte Marie quitte la séance du Conseil d'administration.)*

*(Le nombre de votants s'établit désormais à 30.)*

## RESSOURCES HUMAINES

### Valorisation de la participation des enseignants-chercheurs et enseignants aux activités de coopération du programme Erasmus+ (PRP)

**Mme Giovanna CHIMINI** indique qu'il s'agit de mettre en jour la liste des fonctions éligibles à la Prime de Responsabilité Pédagogique (PRP) dans laquelle manquait la valorisation de la PRP des personnels enseignant dans les activités de coordination dans le cadre du programme Erasmus+.

La grille de valorisation plafond HETD par an a donc été adaptée.

**M. Damien VERHAEGHE** ajoute que cette proposition a reçu un avis favorable du Comité technique.

**Mme Laurence MOURET** fait remarquer qu'il est proposé, pour l'année universitaire en cours (...) », ce qui suppose que cela s'applique à partir de l'année académique 2020-2021.

**M. Damien VERHAEGHE** indique que cette disposition couvre 2019-2020 et les années suivantes.

**Mme Laurence MOURET** sollicite la modification du document.

**Le Président, Éric BERTON,** accepte la demande de Mme MOURET.

Puis, il soumet la délibération au vote du Conseil d'administration

**La valorisation de la participation des enseignants-chercheurs et enseignants aux activités de coopération du programme Erasmus+ (PRP) est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## AUDIT INTERNE / AMÉLIORATION CONTINUE

### Actualisation de la charte d'audit interne

*(Présentation à l'écran – Lecture et commentaires.)*

**Mme Cynthia PACHE** rappelle que cette charte d'audit interne a déjà fait l'objet d'une validation du Conseil d'Administration en 2013, et qu'il s'agit aujourd'hui d'en expliquer les raisons de révision.

**(Page 2) Cette présentation a pour objectif de répondre aux questions suivantes :**

- Qu'est-ce qu'une charte d'audit interne et quelle est sa vocation ?
- Pourquoi mettre à jour la charte ?

- De quelles natures sont les modifications soumises au vote du CA ?

**(Page 3) Qu'est-ce qu'une charte d'audit interne et quelle est sa vocation ?**

Cette charte définit l'organisation et le positionnement de l'audit interne dans l'établissement, le champ de ses activités, le cadre dans lequel les audits internes sont réalisés.

**(Page 4) Pourquoi mettre à jour la charte d'audit interne ? (Lecture.)**

**(Page 5) Actualisation de la charte : quelles sont les évolutions ? (Lecture.)**

Dans cette nouvelle charte, les nouvelles pratiques ont été intégrées ainsi que l'évolution de l'environnement, comme la possibilité de tenir les Comités d'audit par visioconférence par exemple.

**Le Président, Éric BERTON**, remercie Mme PACHE pour sa présentation concise et efficace, et soumet aux voix la proposition exposée.

**L'actualisation de la charte d'audit interne est approuvée à l'unanimité  
des membres présents et représentés.**

**M. Laurent BARBIERI** remercie également Cynthia PACHE et précise qu'elle exerce l'intérim de la Direction de l'amélioration continue.

**PATRIMOINE / OPERATIONS PLAN CAMPUS**

**Avenant n°1 à la convention de souscription**

**M. Bertrand MALLET** indique que cette délibération concerne l'avenant numéro 1 à la convention de souscription du contrat de partenariat « Campus Luminy 2017 ».

Il rappelle qu'en 2009, Aix-Marseille Université a été retenue éligible au Programme Plan Campus. Après avoir défini à nouveau le périmètre d'opération, en 2014 l'Université a signé avec l'État une convention de financement, la convention de souscription, qui a permis de figer le financement de l'État pour cette opération.

Depuis cette signature, l'Université a conclu une convention avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour permettre un refinancement des opérations et des projets d'Aix et de Marseille. Cependant, la convention initiale de 2014 n'intégrait pas la possibilité pour l'Université de recourir à la BEI. Or, cette possibilité ayant été votée début 2020 pour le contrat de partenariat « Campus Luminy 2018 », aujourd'hui, et afin de pouvoir faire ce tirage dans les délais pour le projet de Luminy, la BEI demande que soit amendée et modifiée la convention de souscription pour intégrer cette possibilité de recours à ses services.

Pour mémoire, une note d'opportunité a été rédigée par l'APP financier lyonnais expliquant qu'en raison de la baisse des taux depuis la signature du contrat de partenariat en avril 2016, le recours à la BEI permettait à AMU de gagner environ 2,5 M€ sur le projet de Luminy.

L'avenant présenté permet donc d'intégrer le recours à la BEI dans la convention de souscription.

**Mme Fathia TIR** annonce que le SGEN CFDT s'abstiendra pour le vote des deux délibérations concernant les contrats de Partenariat Public-Privé (PPP). Le SGEN CFDT n'est pas contre la rénovation du bâti, mais contre les contrats PPP.

**Mme Véronique MASOTTI** fait part de son abstention également.

**M. Philippe BLACHE** se joint à Mme TIR et Mme MASOTTI pour le vote de cet avenant.

**Le Président, Éric BERTON**, soumet aux voix l'avenant n°1.

**L'avenant n°1 à la convention de souscription  
est approuvé à la majorité des membres présents et représentés  
par 26 voix pour et 4 abstentions.**

### Avenant 3 Campus Luminy

**M. Bertrand MALLET** expose qu'il s'agit de l'avenant 3 au contrat de partenariat Campus Luminy 2017, dont la dernière phase arrive à terme prochainement avec la livraison du bâtiment TPR2.

Cet avenant permet :

- la validation des Fiches Techniques Modificatives (FTM) : AMU dispose sur l'ensemble du projet d'une provision pour modification de 1,5 M€ HT permettant de couvrir les aléas et changements de programme des trois bâtiments (Hexagones, TPR1 et TPR2), les aléas étant les adaptations nécessitées par certains laboratoires, dues à l'évolution technologique ou à l'évolution réglementaire. Cet avenant valide les dernières FTM contenues dans le solde initial fixé.

Il précise qu'en annexe de l'avenant se trouve la liste des dernières FTM validées permettant de valider le montant de 1,5 M€ comme étant non dépassé.

- la reconnaissance du cas de force majeure par AMU au profit de LUSCIE en application des clauses contractuelles résultantes des consignes nationales liées à la COVID. Un accord transactionnel est intervenu entre AMU et LUSCIE afin de quantifier les impacts financiers de cette crise sanitaire :

- les surcoûts de fonctionnement du Cocontractant : 47.561,47 € HT ;
- les surcoûts d'actualisation : 315.620,00 € HT ;
- les surcoûts de portage financier : 99.588,60 € HT ;
- les surcoûts afférents aux coûts matériels et humains supplémentaires affectés par le Cocontractant aux besoins de l'achèvement des travaux de la tranche concernée, comprenant les frais de garde du chantier et les frais d'immobilisation, soit : 896.648,61 € HT.

La somme globale s'établit à environ 1.360.000 € HT, de laquelle doit être déduite une provision inscrite dans le cadre du contrat de partenariat de l'ordre de 600.000 € HT. AMU devra donc verser la somme de 759.418,68 € HT à LUSCIE dans le cadre de ce contrat pour l'indemniser des impacts de la COVID.

**M. Philippe BLACHE** indique que dans la liste des annexes concernant les modifications, il n'y a pas les fichiers mais simplement leur nom.

Le point porte sur le principe du PPP, de ce fait l'impact du COVID revient à la charge de l'Université, alors qu'il lui semblait que l'esprit du PPP –cela a toujours été présenté ainsi– était que justement qu'AMU ne finance rien de ce genre, que les entreprises le feraient, et que l'Université paierait donc un loyer pendant 25 ou 30 ans ensuite. Il existe certainement un cadre législatif particulier à respecter, mais il trouve totalement aberrant que les risques ne soient pas pris en charge par cette entreprise, et que l'Université doive déboursier 750.000 € pour une mesure imposée par l'État : l'État a imposé les PPP, il lui appartient de prendre en charge ces risques, et non à AMU.

**M. Bertrand MALLET** précise que ce n'est pas l'Université qui couvre ces risques, puisque l'intégralité de la somme, soit 759.000 €, est payée par la dotation fournie par l'État dans le cadre du Projet Plan Campus. En outre, AMU bénéficie d'un deuxième effet d'aubaine qui va permettre de couvrir cette somme, puisque pendant la période de la COVID les taux d'emprunts de la BEI ont chuté. Par conséquent, l'économie de 2,5 M€ évoquée plus haut pour le recours à la BEI, qui été le montant calculé post-COVID, s'établit aujourd'hui avec la baisse des taux à environ 3,5 M€. L'économie faite sur le recours à la BEI couvre donc déjà cette somme qui, quoi qu'il en soit, est financée par l'État dans le cadre de la dotation Plan Campus.

**M. Philippe BLACHE** entend bien, mais dit qu'il n'y a pas de cadeau, et qu'il lui semble qu'AMU va rembourser cette somme.

**M. Bertrand MALLET** répond que l'État qui finance l'Université va rembourser cette somme.

**Le Président, Éric BERTON**, insiste sur le fait que ce montant n'est pas à la charge de l'Université.

**M. Damien VERHAEGHE** ajoute que Bertrand MALLET avait expliqué ce point lors de la présentation du Plan Campus lors d'un précédent Conseil d'administration : les loyers PPP et les loyers BEI pour l'emprunt réalisé auprès de la Banque Européenne d'Investissement sont couverts par la dotation Plan Campus.

**Le Président, Éric BERTON**, propose au Conseil d'administration de se prononcer par un vote.

**L'avenant n°3 Campus Luminy  
est approuvé à la majorité des membres présents et représentés  
par 26 voix pour et 4 abstentions.**

#### **Cession de parcelle – Schuman Aix-en-Provence**

*(Présentation à l'écran – Lecture et commentaires.)*

**Mme Ségolène DURAND** énonce qu'elle présente deux délibérations concernant, d'une part, la cession de l'emprise foncière de 1243 m<sup>2</sup> sur le site « Nord Schuman » au profit de la société Linkcity Sud Est ayant un projet immobilier sur cette partie de foncier, avec reversement d'une partie du prix à la Ville, et d'autre part, la restitution à la Ville d'une partie du foncier du site attenante à la première partie, pour une surface de 37 m<sup>2</sup>.

#### **(Page 2) Les espaces concernés par ce projet**

Ces parcelles se situent au nord du site Schuman derrière la bibliothèque universitaire. La partie représentée en rouge sur la diapositive a vocation à être cédée à la société Linkcity et la partie en violet a pour objet d'être restituée à la Ville d'Aix-en-Provence.

#### **(Page 3) Conditions financières proposées**

- Prix de cession à la société Linkcity Sud Est : 447.140 €
- Réversion à la ville d'Aix : environ 345.000 €

L'Université reversera à la Ville une indemnité d'environ 345.000 €, c'est-à-dire le prix de cession diminué des frais à la charge de l'Université.

Ce montage financier particulier provient d'une donation à l'Université du foncier du site Schuman dans le cadre de la construction de la Faculté de droit, où figure une clause précisant que si le terrain advenait non utile à l'Université, il serait restitué à la Ville.

Comme la Ville et AMU ont toutes deux pris acte de l'intérêt du projet porté par Linkcity Sud, qui consiste en une résidence d'hébergement pour les chercheurs et potentiellement des étudiants de passage sur le site, il a été proposé, sous réserve d'avoir l'accord de la Ville et du Conseil d'administration d'AMU, de procéder à cette action.

**Le Président, Éric BERTON**, engage les administrateurs à intervenir sur ce point.

**M. Frédéric FORESTIER** soulève le fait que lors du vote de la dévolution du patrimoine, une vente à la découpe était crainte, et qu'il lui il semble que la deuxième délibération va dans ce sens.

Par ailleurs, il demande comment est évalué le montant de la vente dans ce cas-là, puisque dans le cadre des réalisations immobilières, c'est indexé sur la surface de plancher de la construction, et cela ne semble pas être le cas au regard du montant affiché.

**Mme Ségolène DURAND** répond que par rapport à la première délibération, il était déjà question de cette partie de foncier, c'est-à-dire du même périmètre.

Concernant le prix de vente, il a été calculé par rapport à la capacité constructive que ce périmètre permettrait à Linkcity.

**Mme Véronique MASOTTI** demande pourquoi céder une partie du patrimoine de l'Université pour finalement en retirer 100.000 €. Elle n'en voit pas l'intérêt.

Deuxièmement, elle pense que vendre 1.200 m<sup>2</sup> en centre-ville d'Aix pour 400.000 €, « c'est donné ».

**Mme Ségolène DURAND** explique que le site concerné offre une capacité constructive aux parcelles attenantes, mais qu'il en a en fait très peu en lui-même parce qu'il s'agit d'un espace boisé protégé. Ce site ne permet donc pas à l'Université de déployer un projet immobilier. Il s'agit là d'une partie du site Schuman sur lequel il existe des problématiques de sûreté et de sécurité qui ne relèveront plus de la responsabilité de l'Université une fois la cession opérée.

**M. Philippe BLACHE** demande des précisions quant à ces problématiques de sécurité et sûreté qui constitueraient le seul intérêt de cette cession.

**Mme Ségolène DURAND** répond qu'elle n'a pas les éléments en sa possession, mais qu'elle pourra apporter des informations et éléments justificatifs lors d'un prochain Conseil d'administration.

**Mme Véronique MASOTTI** rétorque que l'argument de non-constructibilité n'est pas valable, puisqu'il est prévu d'y construire une résidence. Cependant, même si ce terrain ne l'est pas, il pourrait être envisagé de s'en servir pour améliorer la qualité de vie du campus en déboisant et en y aménageant, par exemple, un parcours de santé ou autres.

**Mme Ségolène DURAND** insiste sur le fait que ce terrain très escarpé n'est pas constructible, que le mur de soutènement existant ne permet pas d'accéder à cette partie de terrain depuis le site d'AMU, et qu'il est impossible d'en améliorer la qualité paysagère en le déboisant car c'est un espace boisé protégé.

**Le Président, Éric BERTON**, sollicite l'avis des membres du Conseil d'administration sur la cession de l'emprise foncière « Nord Schuman) à Aix-en-Provence.

**La cession de l'emprise foncière de 1243 m<sup>2</sup> « Nord Schuman » à la société Linkcity Sud Est avec reversement d'une partie du prix à la Ville est approuvée à la majorité des membres présents et représentés par 27 voix pour et 3 voix contre.**

**Le Président, Éric BERTON**, propose aux administrés de voter sur la restitution à la Ville d'une partie du foncier.

**La restitution à la Ville d'une partie du foncier du site pour 37 m<sup>2</sup> est approuvée à la majorité des membres présents et représentés par 27 voix pour et 3 voix contre.**

## DIVERS

### Questions diverses

Aucune question diverse n'a été reçue.

L'ordre du jour étant épuisé, **Le Président, Éric BERTON**, déclare la clôture du Conseil d'administration.

*(La séance est levée à 18 heures 20.)*



Le Président du Conseil d'administration,  
**Éric BERTON**

